

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT-PROV	NET	TOTAL	EXERCICE N-1	PASSIF	EXERCICE N	TOTAL	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISE									
IMMOB. INCORPORELLES	807 496	333 092	474 404	34 900 204	45 105 808	FONDS PROPRES		129 327 019	107 442 349
IMMOB. CORPORELLES	41 001 149	6 577 567	34 423 582		740 878	DOTATION	9 651 428		8 153 564
Terrains, Constructions	10 592 206	920 237	9 662 006		44 363 376	AUTRES RESERVES	97 790 921		84 310 139
Installations techniques, matériel et Outillages	755 704	87 754	667 949		9 163 545	EXCEDENT AU 31 DECEMBRE	21 884 671		14 978 646
Autres immobilisations corporelles	13 665 966	5 569 516	8 096 450		107 252		129 327 019		107 442 349
Biens repris par legs ou donations destinés à être cédés	15 987 174		15 987 174		8 634 480				
PARTICIPATIONS	15	0	15		26 459 099	FONDS REPORTEES ET DEDIEES	22 079 055	22 079 055	28 884 929
CREANCES RATTACHEES PARTICIPATIONS	0	0	0		15	Fonds reportés liés aux legs et donations	21 747 771		28 553 645
DEPÔTS ET CAUTIONS	2 203	0	2 203		0	Fonds dédiés liés aux legs et donations	331 284		331 284
ACTIF CIRCULANT	41 810 864	6 910 659	34 900 204	125 322 680	45 105 808	PROVISIONS POUR RISQUES	0	0	1 056 000
PERSONNEL	0		0		105 771 158	Provisions pour risques			
Créances reçues par legs et donations	13 092 947		13 092 947			DETTES		8 816 820	13 667 269
Etat Créances IS	15 201		15 201		1 290	DEPÔTS CAUTIONS RECUES	781		781
DEBITEURS DIVERS	69 974		69 974		15 626 292	FOURNISSEURS	2 054 721	1 837 239	
VALEURS MOB.PLACMT	105 672 217		105 672 217		0	FOURNISSEURS FNP	249 177	343 351	
BANQUES, CCP	6 238 213		6 238 213		90 842	PERSONNEL	260 022	249 061	
CAISSE	22 902		22 902		88 181 417	ORGANISMES SOCIAUX	489 978	331 961	
AUTRES CREANCES, CHARGES D'AVANCE	211 235		211 235		1 860 237	ETAT COLLECT. LOCALES	139 642	85 732	
	125 322 680		125 322 680		1 079	PASSIF SUR LEGS ET DONATIONS	5 078 870	10 329 416	
					173 580	CREDITEURS DIVERS	583 630		
					1 057 844 738		8 816 820	13 667 269	
TOTAL ACTIF	167 133 554	6 910 659	160 222 895	160 222 895	151 050 547	TOTAL PASSIF		160 222 895	151 050 547
					151 050 547			160 222 895	151 050 547

Première partie

Compte de résultat au 31 décembre 2025

	du 1er janvier au 31 décembre 2025			2024
	(12 mois)			(12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Dons manuels			17 449 534	17 338 477
Legs, donations et assurances vies			35 463 670	18 053 789
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 749 208	9 104 591
Autres produits			1 182 922	1 119 502
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			70 845 334	45 616 359
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			20 553 631	19 331 521
Impôts, taxes et versements assimilés			357 619	211 908
Salaires et traitements			2 811 776	2 073 377
Charges sociales			1 049 943	771 567
Dotation aux amortissements			1 690 835	1 234 230
Dotation aux provisions			0	0
Reports en fonds dédiés			8 887 334	10 655 871
Autres charges			16 501 640	529 443
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			51 852 777	34 807 918
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			18 992 557	10 808 441
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobil.			2 930 357	2 909 688
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			2 930 357	2 909 688
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			0	0
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			0	0
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			2 930 357	2 909 688
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)			21 922 914	13 718 129

Seconde partie

Compte de résultat (suite) au 31 décembre 2025

aux 31 Décembre	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	2 701 063
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	5 641 235
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	8 342 298
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	1 796 879
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	5 231 459
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	7 028 338
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	1 313 959
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	38 243	53 443
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	73 775 690,77	56 868 344,61
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	51 891 020,18	41 889 698,99
EXCEDENT OU DEFICIT (produits - charges)	21 884 671	14 978 646
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	151 445	161 939
TOTAL	151 445	161 939
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	151 445	161 939
TOTAL	151 445	207 376

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur la Fondation. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat sont présentés ci-après.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Depuis la mise aux normes des statuts de la Fondation, nos exercices se terminent au 31 décembre. Nous allons donc comparer les exercices civils 2024 et 2025, de durées respectives de 12 mois.

Les comptes de la Fondation font apparaître pour l'exercice 2025 un excédent de 21 884 671 euros, contre un excédent de 14 978 646 euros en 2024, soit une augmentation de 6 906 025 euros. Les recettes brutes liées aux dons encaissés s'élèvent en 2025 à 17 567 734 euros contre 17 460 848 euros pour 2024, soit une hausse de 106 886 euros. Il est à noter que dans ces produits figure un montant de 118 200 euros de rétrocessions de commissions pour l'exercice 2025, collectées suite à la signature d'un partenariat cartes bancaires avec la Société Générale, puis d'un second avec Google, à rapprocher des 122 872 euros portés sur la période précédente. Il est ici précisé que cette somme de 118 200 euros a été comptabilisée en produits taxables à l'I.S. et soumis à la TVA aux taux de droit normal.

Les legs ont évolué de 13 057 590 euros bruts en 2024 à 12 763 526 euros en 2025, soit une baisse globale de 294 064 euros.

Les assurances vie perçues en 2024 s'élèvent à 5 431 345 euros, contre 6 787 227 euros en 2025, soit une hausse de 1 355 882 euros.

Fait caractéristique de l'exercice : fin 2025, un accord transactionnel a été conclu entre la Fondation et son ancien Délégué général licencié en février 2022, notamment pour faute grave et contre lequel la Fondation avait porté plainte au pénal. Cette transaction globale et définitive a été actée, ce qui a eu pour conséquences d'annuler la provision originale qui avait été portée dans les comptes de la Fondation, à hauteur d'un million d'euros et d'en augmenter l'excédent d'exploitation.

Le contrôle de la Cour des Comptes s'est achevé fin mars 2025. Le rapport définitif a été rendu public mi-octobre 2025.

2 – FAITS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Suite à la publication du rapport de la Cour des comptes (mi-octobre 2025), la Fondation fait face à quatre défis majeurs : clarifier son identité et son cap dans un environnement associatif et philanthropique en mutation ; mobiliser l'ensemble de ses ressources autour d'un plan stratégique clair, ambitieux et mesurable ; consolider et professionnaliser sa gouvernance, ses processus et ses compétences internes ; fédérer les équipes autour d'une vision-mission-valeurs partagée et inspirante. À cette fin, il a été décidé du principe d'un accompagnement ad hoc d'une agence spécialisée afin d'aider la Fondation à mettre en œuvre les 8 recommandations de la Cour des Comptes.

Au terme d'une consultation de cinq cabinets et agences spécialisés, la Fondation a fait le choix de confier cette mission au cabinet Ernst & Young.

Par ailleurs, le 19 février 2026, l'administration a entériné la modification du PLU en vigueur sur la commune de Saverdun en Ariège. Cette étape administrative décisive a pour conséquence de permettre à la Fondation d'honorer la charge du legs de Mme Sentenac, qui consiste en la création d'un refuge pour chats sur la propriété et ainsi de débloquer une situation en *statu quo* depuis près de 7 ans. Ce futur établissement d'accueil pour animaux constituera le troisième en gestion directe, répondant ainsi – pour partie – aux préconisations formulées par la Cour des Comptes.

3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- Image fidèle,
- Continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et d'évaluation sont conformes aux principes généraux et aux adaptations prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables A.N.C. 2022-06 de novembre 2022.

3. CHANGEMENT DE METHODES

Le changement de méthode est donc intervenu cette année. Point principal de ce changement, le traitement des produits sur cession d'actifs immobilisés ne se situe plus en résultat exceptionnel, mais en résultat d'exploitation. Ce nouveau résultat est donc beaucoup plus proche et fidèle au résultat net annuel.

Description			exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1 Origine
Bilan	Charges d'avance	Autres créances	211 235	173 580	charges d'avance
Cpte Résultat	VNC Immos Legs	Autres charges	16 501 640	5 231 459	Charges exceptionn
Cpte Résultat	Pdts Immos Legs	Legs donat et assVe	18 657 770	5 557 767	Produits except
Cpte Résultat	cession Immos	Autres produits	0	83 468	Produits except
Cpte Résultat	Ajust Antérieurs	Autres produits	0	2 668 344	Produits except
Cpte Résultat	Ajust 2024	Autres produits	0	32 719	Produits except
Cpte Résultat	Ajust Antérieurs	Autres Charges	0	1 796 544	Charges exceptionn
Cpte Résultat	Amendes	Autres charges	1 202	335	Charges exceptionn

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les nouvelles règles comptables relatives aux actifs sont appliquées à la Fondation 30 millions d'amis depuis l'exercice 2007/2008. La méthode prospective a été appliquée. L'application de ces règles n'a pas eu pour conséquence la modification des durées d'amortissements :

- Autres agencements : 10 ans,
- Reconstruction et réaménagement boxes et chatterie : 20 ans,
- Le matériel de bureau : 4 ans,
- Le matériel informatique : 3 ans,
- Le matériel et outillage : 5 ans,
- Le mobilier : 10 ans,
- Progiciels et logiciels : 1 an.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations Brutes = 41 810 864

Actif immobilisé	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Immobilisations incorporelles	807 496	0	0	807 496
immobilisations corporelles	23 653 827	1 969 101	618 953	25 003 975
Immobilisations liées aux Legs	26 458 099	5 584 992	16 045 917	15 997 174
immobilisations financières	1 555	663	0	2 218
Total	50 920 977	7 554 756	16 664 870	41 810 864

Amortissements et provisions d'actif = 6 910 659

Amortissements et provisions	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Immobilisations incorporelles	66 618	266 474	0	333 092
immobilisations corporelles	5 748 551	1 426 280	597 264	6 577 567
immobilisations financières	0		0	0
Total	5 815 169	1 692 754	597 264	6 910 659

Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des Biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur Nette	Durée
Frais d'établissement	807 496	333 092	474 404	1 à 3 ans
Ensemble immobilier C H U	300 000	105 875	194 125	20 ans
Ensemble immobilier "Les Aubris"	1 342 000	182 800	1 159 200	20 ans
Ensemble immobilier "Sentenac"	320 000	58 334	261 666	20 ans
Ensemble immobilier "Sedaine"	7 000 000	306 250	6 693 750	20 ans
Cave rue d'Aligre	109 000	2 543	106 457	20 ans
Centre de Soins "Clinique"	1 511 306	185 574	1 325 732	20 ans
Agencements constructions	738 143	78 921	659 221	5 à 10 ans
Matériel et Outillage	112 015	87 754	24 260	2 à 5 ans
Aménagements	12 669 326	5 084 505	7 584 821	4 à 20 ans
Matériel de Transport	651 906	412 638	239 268	1 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	250 280	72 373	177 907	3 à 10 ans
Biens reçus par legs destinés à cessi	15 997 174	0	15 997 174	
Total	41 808 645	6 910 659	34 897 986	

4.2 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Créances à un an	:	296 410 EUROS
- Créances liées aux Legs	:	13 092 947 EUROS
- Dettes à un an	:	3 737 950 EUROS
- Dettes liées aux Legs	:	5 078 870 EUROS

4.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle. Elles sont réévaluées à la valeur indiquée par les établissements financiers au 31 décembre de chaque année.

4.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

4.5 Portefeuilles de legs

Compte tenu de l'application du nouveau Règlement de l'Autorité des Normes Comptables A.N.C. 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations, les legs effectués au profit de la Fondation sont maintenant constatés en produits d'exploitation lors de l'acceptation d'un bien.

4.6 Détail des Legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 787 227
Montant des produits "Legs ou donations" défini à l'Art 213-9	10 018 673
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	18 657 770
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	15 693 208
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 912 917
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	8 887 334
SOLDE DE LA RUBRIQUE	26 356 627

4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

	31/12/2025 €	31/12/2024 €
. Impôt à recevoir	15 201	0
. Intérêts courus sur Placements	1 863 386	1 282 997
. Organismes sociaux à recevoir	Néant	Néant
Total	1 878 587	1 282 997

2. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	31/12/2025 €	31/12/2024 €
. Fournisseurs – factures non parvenues	249 177	343 351
. Personnel – charges à payer	379 709	361 139
. Etat - charges à payer	56 498	23 826
. Intérêts courus à payer	0	125
Total	685 384	728 441

3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	31/12/2025 €	31/12/2024 €
. Titres Restaurant	0	3 650
. Assurance	46 486	12 279
. Frais de mailing	123 235	94 244
. Maintenances, Abonnements et Locations	41 514	63 407
Total	211 235	173 580

4. FONDS STATUTAIRES

Le montant des fonds statutaires s'élève au 31 décembre 2025 à 9 651 428 Euros.

Le montant des « legs et donations non réalisés pour l'année 2025 en contrepartie d'actifs immobilisés » s'élève à 8 887 334 euros, intégralement en fonds reportés. Le cumul de ces fonds reportés se porte à 22 079 055 euros au 31 décembre 2025, dont 331 284 euros en fonds dédiés.

5. DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2025, aucun transfert de charges n'a été constaté.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE PRECEDENTE

Le résultat de l'année précédente, un excédent de 14 978 646 euros, a été affecté à hauteur de 10% (soit 1 497 864 euros) au poste « Dotation », et le solde, soit 90 % au poste « Autres réserves ». Cette affectation est conforme à la décision du Conseil d'Administration chargé de statuer.

7. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

À la suite de la modification du plan comptable opérée en 2025, les charges et produits exceptionnels deviennent très limités, il n'y a donc pas de charges exceptionnelles au titre de l'année 2025.

En ce qui concerne les produits exceptionnels, nous n'avons constaté que la reprise sur provision pour risque relative au départ de notre Délégué Général, courant 2022, et pour lequel la situation s'est définitivement résolue cette année. Ce produit exceptionnel sur exercice antérieur représente la somme de 1 056 000 euros.

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la suite de la résolution du litige nous ayant opposé à notre ancien Délégué Général, il n'y a plus de provision pour risques dans les comptes de la Fondation au 31 décembre 2025.

9. IMPOT sur les SOCIETES

L'article 20 de la loi 2004-1484 du 31 décembre 2004 exonère, à compter de cette date, les fondations reconnues d'utilité publique de l'impôt sur les sociétés portant sur les revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers.

Cependant, comme précisé dans le paragraphe des faits caractéristiques survenus dans l'année, le total des rétrocessions de commissions collecté auprès de notre partenaire bancaire, du fait de son montant supérieur au plafond d'exonération, a été soumis, dans son intégralité à l'I.S. aux taux normaux ainsi qu'à la TVA. Des loyers provenant de successions perçus ont également été soumis à l'impôt sur les sociétés. Le montant total de l'impôt réglé par la Fondation sur l'exercice représente donc 38 243 euros.

10. Honoraires des commissaires aux comptes

La charge au titre de l'exercice 2025 s'élève à 71 432 euros

5 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. LEGS ET DONNS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les associations et fondations peuvent accepter librement des dons et legs sans autorisation préalable établie par un décret en Conseil d'Etat ou par le préfet. Toutefois, elles doivent en faire la déclaration à l'autorité administrative.

Pour les demandes faites avant le 1^{er} janvier 2006, l'autorisation préalable reste applicable.

Cependant, comme précisé plus haut, tous les legs acceptés par la Fondation sont maintenant comptabilisés à l'acceptation et ne font donc plus l'objet d'un traitement séparé. Toutefois, il est à noter que les legs antérieurs à 2020, en cours de réalisation ont été portés en autres réserve.

2. EFFECTIF ET VENTILATION PAR CATEGORIE

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de l'entreprise (nombre)</i>
. Contrat à durée indéterminée Siège	28
. Contrat à durée indéterminée Etablissements secondaires	29
. Contrat à durée déterminée	0
Total	57

6 – PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément aux dispositions prévues à l'Article 10 des statuts, le fonds statutaire doit être doté du dixième de l'excédent des ressources annuelles.

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice, le gain sera affecté en autres réserves.

Le projet d'affectation du résultat est donc le suivant :

- Dotation	2 188 467
- Autres réserves	19 696 204
	21 884 671

7 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources (CEAR) qui vous a été présenté, a été établi conformément au règlement de l'ANC 2018-06, homologué par arrêté du 22 mai 2019, mettant en œuvre un nouveau modèle obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES AU 31 DECEMBRE 2025

21/05/2026

EMPLOIS PAR DESTINATION		2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		19 236 916	17 209 955	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		40 100 616	38 967 372
1.1. Réalisées en France		15 796 742	12 240 471	1.1 Cotisations sans contrepartie		37 000 287	35 826 912
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		8 749 963	6 160 745	1.2 Dons, legs et mécénats		17 449 534	17 337 977
- Aides aux réfugiés et aux personnes démunies		2 221 576	1 551 668	- Dons manuels non affectés		0	0
- Dépenses sauvetages animaux		2 593 397	2 439 592	- Dons manuels affectés		19 550 753	18 488 935
- Centre hébergement d'urgence		2 231 806	2 096 467	- Legs, donations et assurances-vie		0	0
- Femmes		3 235 299	4 837 211	- Mécénats		3 100 329	3 140 460
1.1.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes adossant en France		3 235 299	4 837 211	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		118 200	122 872
- Sensibilisation du public		204 876	124 272	- Produits Taxables liés à partenariat bancaire		2 930 357	2 909 688
1.2. Réalisées à l'étranger				- Produits financiers issus des placements		51 772	107 900
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				- Revenus locatifs issus de Legs			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes adossant à l'étranger							
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		4 516 991	4 231 954				
- 2.1. Frais d'appel à la générosité du public		4 516 991	4 231 954				
- 2.2. Frais de recherche d'autres ressources		0	0				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 229 669	942 095				
TOTAL DES EMPLOIS		24 983 576	22 394 003	TOTAL DES RESSOURCES		40 100 616	38 967 372
4 - DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DE L'EXERCICE		8 887 334	10 655 871	3 - UTILISATION DES FONDS DE L'EXERCICE ANTERIEURS		15 693 208	9 104 591
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		21 922 914	15 032 089	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		55 793 824	48 071 963	TOTAL		55 793 824	48 071 963

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				2 025			
EMPLOIS DE L'EXERCICE				2 024			
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				48 071 963			
- Réalisées en France				161 939			
- Réalisées à l'étranger				155 745			
- Fermes / Chu				6 194			
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				0			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				0			
TOTAL				48 233 902			
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				2 025			
D'EXERCICE				55 793 824			
(-) Utilisation				151 445			
(+*) Report				147 637			
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				3 908			
TOTAL				55 945 269			
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				2 024			
D'EXERCICE				48 071 963			
(-) Utilisation				151 445			
(+*) Report				151 445			
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				0			
TOTAL				48 233 902			

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est représenté par le total des fonds propres au 1er janvier 2021 minoré des Valeurs nettes comptables des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs,

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

6.1 Définition et description des missions sociales

La Fondation 30 Millions d'Amis – reconnue d'utilité publique – a pour mission d'assurer la défense et de renforcer la protection des animaux, en France principalement, mais également à l'étranger ; de valoriser la relation homme-animal ; d'apporter son soutien aux refuges, aux associations et aux particuliers ayant une action significative en faveur des animaux. Ces missions représentent près de 75 % des emplois totaux.

6.1.1 Missions de gestion directe

6.1.1.1 Aide aux refuges et associations

La Fondation 30 Millions d'Amis apporte son soutien financier à près de 500 refuges et associations de protection animale, en France et à l'étranger, pour héberger, soigner et nourrir les animaux errants, abandonnés et maltraités, qu'ils soient de compagnie, de ferme ou sauvages. Elle poursuit également le plus vaste programme de stérilisation et d'identification des chats errants jamais réalisé en France. Cette méthode, éthique puisqu'elle permet de ne pas recourir à l'euthanasie, est la seule efficace et reconnue par l'OMS. Ce programme est réalisé en partenariat avec plus d'un millier de municipalités.

6.1.1.2 Etudes et enquêtes

Les structures soutenues par la Fondation 30 Millions d'Amis doivent répondre à des critères rigoureux de protocoles sanitaires, de gestion et d'organisation ; elles font l'objet d'une étude et d'enquêtes approfondies. Ces études et enquêtes – également diligentées dans le cadre du programme de stérilisation et d'identification des chats errants – sont menées par dix personnes salariées à plein temps, en CDI.

6.1.1.3 Aide à l'adoption online

La Fondation 30 Millions d'Amis héberge sur son site Internet 30millionsdamis.fr plus de quatre mille fiches signalétiques d'animaux recueillis par les refuges et associations, afin de favoriser leur adoption. Pour valoriser les adoptions ou placement en familles d'accueil des animaux recueillis par le refuge 30 Millions d'Amis de La Tuilerie (77), une page Facebook et un compte Instagram sont administrés directement par l'établissement secondaire.

6.1.1.4 Sauvetage d'animaux, suivi et interventions judiciaires

La Fondation conduit de nombreuses opérations de sauvetage pour secourir des animaux en danger. Qu'un particulier sollicite son intervention ou que les services de police ou de justice requièrent son aide, la Fondation enquête, se rend sur les lieux et organise des sauvetages. Elle veille à ce que chaque animal secouru retrouve une existence heureuse dans un environnement approprié et assure un suivi régulier des animaux. Ces opérations de sauvetage et d'enquêtes sont supervisées par quatre personnes salariées à plein temps en CDI, au siège de la Fondation (75008). La direction et les soigneurs animaliers du refuge de La Tuilerie (77) sont également mobilisés pour la partie opérationnelle.

La Fondation 30 Millions d'Amis mène ses actions de protection des animaux jusque devant les tribunaux et agit pour qu'aucun acte de cruauté, maltraitance, abandon... ne reste impuni. Elle porte régulièrement plainte et se constitue partie civile dans de nombreux procès, notamment dans le cadre de ses actions de sauvetage afin d'obtenir la garde définitive des animaux maltraités qui lui sont confiés à titre conservatoire par les autorités. Ses actions de sauvetage d'animaux sauvages et d'aides aux Centres de Sauvegarde sont assurées par un département « Faune sauvage » animé par une chargée de mission de plus de vingt ans d'expérience. Une action d'envergure internationale a notamment été

menée en mars 2025, avec le transfert entièrement financé par la Fondation, de deux lions issus du trafic, de la France vers un sanctuaire d'Afrique du Sud.

6.1.1.5 Centre Hébergement d'Urgence

En 2025, le CHU a recueilli 380 chiens, 395 chats, des nacs et a fait adopter ou placé en familles d'accueil 799 animaux.

6.1.1.6 Refuge pour équidés maltraités

Près de 400 équidés y sont hébergés. Environ 300 équidés sont également répartis dans une douzaine de pensions.

6.1.2 Réalisation d'actions spécifiques

6.1.2.1 Sensibilisation

6.1.2.1.1 Campagnes de sensibilisation et d'éducation

Chaque année, pour enseigner et rappeler le respect envers les animaux, la Fondation 30 Millions d'Amis mène des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation du public, à la télévision, par voie de presse et d'affichage (offline et online).

L'évolution du statut juridique des animaux est notamment au cœur des préoccupations de la Fondation 30 Millions d'Amis qui se bat pour faire progresser leurs droits et insiste sur les devoirs de l'homme à leur égard.

6.1.2.1.2 Sensibilisation online

- 30millionsdamis.fr

Premier site Internet de la communauté des amis des animaux, le site web de la Fondation 30 Millions d'Amis (12 000 000 pages vues en 2025) a mis en place un moyen efficace de sensibiliser toutes les générations au respect de la vie animale.

- recherche de fonds online

La Fondation 30 Millions d'Amis dispose sur son site Internet d'un module de don en ligne sécurisé.

- [en-mémoire-de-mon-ami.fr](https://en-memoire-de-mon-ami.fr)

Avec la création de ce lieu virtuel de recueillement qui offre à chaque maître la possibilité de rendre hommage à son animal disparu, la Fondation 30 Millions d'Amis apporte une réponse solidaire et généreuse à un besoin exprimé par les amis des animaux.

- réseaux sociaux

Sur Facebook (1 200 000 abonnés), Twitter (140 000 followers), Instagram (302 000 abonnés), YouTube (430 000 abonnés) et TikTok (108 000 abonnés), la Fondation 30 Millions d'Amis est à la tête de la plus grande communauté des amis des animaux. Elle poursuit son action sur ces réseaux sociaux pour informer, sensibiliser et recueillir des dons.

6.1.2.1.3 Campagnes & plaidoyer

La Fondation 30 Millions d'Amis a amplifié ses actions de sensibilisation à l'échelon national et européen afin d'étendre son expertise et de sensibiliser les décideurs publics et le législateur aux thématiques majeures de protection animale : règlement "relatif à la protection des animaux pendant le transport", entretien avec les référents pour chaque groupe politique et rapporteurs du texte ; règlement "relatif au bien-être des chiens et chats et à leur traçabilité", intervention auprès des

députés avant et pendant le vote au Parlement européen. La Fondation a également été particulièrement active sur le dossier "fourrure" ; elle a réalisé de nombreuses vidéos au Parlement pour présenter les enjeux et faire intervenir des élus impliqués.

En 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis s'est particulièrement investie sur la mise en œuvre de la loi du 30 novembre 2021, en particulier sur l'interdiction de la vente de chiens et de chats dans les animaleries, avec la diffusion d'une enquête d'ampleur, relayée par de nombreux parlementaires et des médias de premier plan (TF1, BFM TV, AFP, RMC, France Inter...). La Fondation 30 Millions d'Amis a également investigué et révélé en France le scandale "Vantara", un trafic exceptionnel d'espèces sauvages organisé par le méga zoo éponyme créé par le fils de l'homme le plus riche d'Inde.

À souligner, la présence de la Fondation pour la première fois à la Cop 20 à Samarkand en Ouzbékistan où elle a participé activement aux travaux de la délégation française pour la révision de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées).

6.2 Origine des ressources affectées et non affectées issues de la générosité du public

Conformément à leur fondement juridique, les fondations reconnues d'utilité publique basent leur solidité et leur longévité sur leurs richesses, dont les revenus doivent en principe permettre le financement des missions sociales. A ce titre, la Fondation 30 Millions d'Amis constitue des réserves chaque année pour permettre la pérennité de ses missions sociales, en cas de baisse des dons.

6.2.1 Origine des ressources

Les ressources proviennent, depuis l'an dernier et les recommandations de la Cour des Comptes : de la générosité directe du public (donateurs et testateurs), des revenus du portefeuille ainsi que des revenus locatifs issus de legs, et sont affectées dans le cadre de la mise en œuvre des articles 1 & 2 de ses statuts.

Pour l'exercice, les dons reçus de la générosité du public (17 449 534 euros) ont été utilisés à 100 % dans le cadre des missions sociales.

Le reste des dons reçus, les legs (+3 % sur l'année), ainsi que les produits taxables, va permettre de financer le reste des frais de recherche de fonds, des frais de fonctionnement (8.80 % des dépenses totales) et surtout de continuer à constituer les réserves nécessaires à la pérennité de notre structure et à l'auto-financement de nos investissements.

6.2.2 Ressources affectées et non affectées issues de la générosité du public

Les ressources de la Fondation 30 Millions d'Amis proviennent presque exclusivement de la générosité du public avec 4 types de ressources :

- Les dons manuels résultants des campagnes nationales

La Fondation 30 Millions d'Amis réalise des campagnes nationales annuelles d'appels à la générosité du public. Les dons récoltés, non affectés, sont utilisés pour la mission générale de la Fondation. Ces campagnes nationales prennent la forme de mailings et font l'objet d'une déclaration préalable en préfecture.

- Les dons manuels hors campagnes d'appels à la générosité du public

Les dons reçus en dehors des campagnes d'appels à la générosité du public, matérialisés par des prélèvements automatiques, des dons spontanés par chèque, espèces, CB et assurances-vie, sont dans leur intégralité non affectés.

- Les legs

Chaque legs consenti à la Fondation 30 Millions d'Amis est préalablement soumis au Conseil d'Administration en vue de son acceptation. Entendu que lors de cette soumission, il est précisé si ledit legs est affecté par le testateur à un projet particulier et défini ou non. Pour l'exercice écoulé, seul un legs soumis au Conseil d'Administration a fait l'objet d'une affectation particulière.

- Les revenus financiers issus des placements des réserves

Les réserves accumulées depuis des années sont placées avec capital garanti et génèrent des produits financiers. En fonction des années, les taux d'intérêts servis varient et ont produit cette année la somme de 2 930 357 euros.

6.3 Principe d'affectation des coûts

Le compte d'emploi annuel des ressources est élaboré à partir de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique.

6.4 Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice

Conformément au règlement du CRC n° 2008-12, le montant des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice, est normalement égal à la reprise du solde de ce poste en fin d'exercice précédent. Cependant, suite au changement de présentation et de comptabilisation depuis 2020, le report au 1^{er} janvier 2024 est égal au solde des fonds propres collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fraction d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs, soit un solde de 90 340 175 euros au 1^{er} janvier 2025. Ce solde à reprendre au 1^{er} janvier 2026 sera de 111 595 784 euros

6.5 Nature et quantité des ressources en nature

NON SIGNIFICATIF

6.6 Etat des effectifs salariés

L'effectif de la Fondation 30 Millions d'Amis se compose de 57 salariés répartis comme suit :

- 24 effectifs : Missions d'enquêtes, réalisation d'actions spécifiques, de recherche de fonds ;
- 29 effectifs : Accueil et soins des animaux en centres d'hébergements spécialisés ;
- 4 effectifs : Fonctionnement de la structure.

6.7 Etat des effectifs bénévoles

Depuis la loi de finances pour 2002 (Loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001) et son décret d'application du 20 janvier 2004, le président d'une association ou d'une Fondation peut être rémunéré sans que cela remette en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'organisation.

Madame Reha Hutin, présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, estime qu'un organisme qui fait appel à la générosité du public doit être dirigé par un président bénévole. Il s'agit d'une garantie morale vis-à-vis du public, des donateurs et des testateurs. Investie dans la cause qu'elle défend ardemment depuis plus de 30 ans, Madame Hutin entend continuer à s'y consacrer bénévolement.

Par ailleurs, la Fondation 30 Millions d'Amis et ses structures d'accueil d'animaux s'appuient sur l'aide de bénévoles dévoués et réguliers. Sur l'exercice, leur nombre atteint 423 personnes pour un équivalent de rémunération chargée de 151 545 €.

6.8 Les emplois

6.8.1 Missions sociales de gestion directe

Jamais de prêts ni d'aides en numéraire aux refuges, la Fondation 30 Millions d'Amis rembourse des frais précis (nourriture, soins vétérinaires, travaux de création, rénovation, réfection, mise aux normes, achat de niches, de véhicules utilitaires floqués à l'effigie de la Fondation, de petits matériels...) directement aux praticiens, fournisseurs ou prestataires, sur justificatifs. Cela lui permet de contrôler parfaitement les dépenses engagées et d'observer une méthode transparente dans l'usage des fonds confiés par ses donateurs. Il est à noter que la répartition globale du poste Internet et réseaux sociaux apparait pour 75 % dans les Missions sociales.

Aide aux refuges et associations	7 517 362 €
Dépenses opération chats libres	847 422 €
Centre hébergement d'Urgence	2 400 849 €
Internet et Réseaux sociaux	320 912 €
Etudes et enquêtes	590 054 €
Sauvetage animaux et suivi	2 019 118 €
Interventions judiciaires	202 457 €
Fermes	2 103 442 €
TOTAL	16 001 618 €

6.8.2 Missions de réalisations d'actions spécifiques

Internet et Réseaux sociaux	641 825 €
Campagnes de sensibilisation	2 593 474 €
Attributions & récompenses	0 €
TOTAL	3 235 299 €

6.8.3 Frais d'appels à la générosité du public

Les frais d'appels à la générosité du public représentent 4 516 991 €, soit 18.10 % des emplois. Ils comprennent frais de gestion des dons, rétrocessions de commissions, legs et assurances vie. Ils sont

proportionnellement stables d'un exercice à l'autre. Les 25 % du poste Internet et réseaux sociaux se trouvent dans les frais d'appel à la générosité du public.

Frais de gestion des dons :

Appels prospection & fidélisation	2 662 477 €
Salaires et charges	178 781 €
Internet et Réseaux sociaux	320 912 €
Services bancaires	158 616 €
TOTAL	3 320 787 €

Frais de gestion des legs et assurances-vie :

Honoraires et Frais	644 852 €
Assurance, fs généraux	290 225 €
Salaires, taxes et charges	261 127 €
TOTAL	1 196 204 €

6.8.4 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement 2025 ont représenté 8.8 % des emplois. Ils correspondent aux frais généraux (fournitures, loyers, comptabilité, CAC, etc.) et aux frais de personnel administratif. Il est à noter que nous avons repris une provision antérieure pour procès qui vient impacter directement ce poste de frais de fonctionnement, qui passe ainsi de 2 285 670 euros à 1 229 670 euros.

Frais généraux	1 644 401 €
Frais de personnel	641 269 €
Reprise provision procès	-1 056 000 €
TOTAL	1 229 670 €

6.9 Les ressources

6.9.1 Les ressources issues de la générosité du public

Elles représentent 98.22 % des ressources totales, et sont réparties ainsi :

- 30.25 % par des dons résultants de campagnes (17 189 019 euros),
- 0.46 % par des dons spontanés (260 514 euros),
- 22.47 % par des legs (12 763 526 euros),
- 11.95 % par des assurances vie (6 787 227 euros),
- 0.21 % par des rétrocessions de commissions (118 200 euros).
- 27.63 % par l'utilisation des fonds reportés antérieurs, à hauteur de 15 693 208 euros
- 5.16 % par des revenus financiers (VMP, CSL et CAT) soit 2 930 357 euros
- 0.09 % par des revenus locatifs issus de legs soit 51 772 euros

6.9.2 Autres ressources

- La participation des Mairies à l'opération « Chats Libres » matérialisée par la signature d'une Convention bipartite, représente 1.78 % des ressources totales (1 012 950 euros en 2025).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1		B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉROSITÉ DU PUBLIC					1 - CONTRIB. VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	40 100 616	40 100 616	38 987 372	38 987 372	- Bénévolat	151445	151445	161 939	161 939
1.2 Dons, legs et mécénat	37 000 287	37 000 287	35 825 912	35 825 912	- Prestations en nature	151445	151445	161 939	161 939
- Dons manuels	17 448 534	17 448 534	17 337 977	17 337 977	- Dons en nature	0	0	0	0
- Legs, donations et assurances-vie	19 550 753	19 550 753	18 488 935	18 488 935	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Mécénat	0	0	0	0	1 - CONTRIB. VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 100 329	3 100 329	3 140 460	3 140 460	- Prestations en nature				
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉROSITÉ DU PUBLIC	1 056 000		0	0	- Dons en nature				
- 2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0	0	0	TOTAL	151445	151445	161 939	161 939
- 2.2 Parrainage des entreprises	0	0	0	0					
- 2.3 Contributions financières sans contrepartie	0	0	0	0	CHARGES PAR DESTINATION				
- 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 056 000		0	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 012 950		888 730		Réalisées en France	151445	151445	161 939	161 939
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	15 693 208	15 693 208	9 104 591	9 104 591	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FOND	0	0	0	0
TOTAL	57 862 773	55 793 824	48 950 693	48 071 963	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
CHARGES PAR DESTINATION					TOTAL	151445	151445	161 939	161 939
1 - MISSIONS SOCIALES									
1.1 Réalisées en France	20 248 866	19 236 916	18 088 685	17 209 955					
- Actions réalisées par l'organisme	20 044 990	19 032 040	17 974 413	17 085 683					
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	16 001 618	16 001 618	12 248 471	12 248 471					
1.2 Réalisées à l'étranger	4 043 372	3 030 422	5 725 942	4 837 211					
- Actions réalisées par l'organisme	204 876	204 876	124 272	124 272					
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger									
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FOND	204 876	204 876	124 272	124 272					
- 2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 516 991	4 516 991	4 231 954	4 231 954					
- 2.2 Frais de recherche d'autres ressources	4 516 991	4 516 991	4 231 954	4 231 954					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 285 669	2 285 669	942 095	942 095					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0	0	0					
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	38 243		53 443						
6 - REPORTS EN FOND	8 887 334	8 887 334	10 655 871	10 655 871					
TOTAL	35 978 103	34 926 910	33 982 046	33 039 874					
EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 884 671	20 866 914	14 978 646	15 032 089					

Tableau de rapprochement 2025 à utiliser
(Facultatif mais préconisé)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds			Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	réalisées en France		Réalisées à l'étranger		générosité du public	Autres ressources	Frais de fonctionnement				
	par l'organisme	versement à d'autres organismes	par l'organisme	versement à d'autres organismes							
Achats de marchandises											
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	4 192 140		0	0	3 160 994		975 636				8 328 770
Aides financières	12 015 159			204 876	4 825		0				12 224 860
Impôts, taxes et versements assimilés	253 150				40 295		64 174				357 619
Salaires et traitements	2 009 709				281 092		520 975				2 811 776
Charges sociales	792 060				137 589		120 294				1 049 943
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 097 579				0		593 256				1 690 835
Dotations aux provisions											0
Report en fonds dédiés										8 887 334	8 887 334
Autres charges	6 105				571 282		11 336			0	588 723
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL GENERAL DU C R O D	20 365 902	0	0	204 876	4 196 078	0	2 285 670	0	38 243	8 887 334	35 978 103
Valeur Nette comptable des immos cédées (compensées en produit dans le C R O D)											15 912 917
TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT											51 891 020

ok CROD

ok cpte résultat

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					0
Mises à disposition gratuites de biens					0
Prestations de services					0
Personnel bénévole	151 445				151 445
TOTAL	151 445	0	0	0	151 445

VARIATION DES FONDS PROPRES	AU 01/01/2025	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2025
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	8 153 564	1 497 864	1 497 864					9 651 428
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	84 310 139	13 480 782	13 480 782	0		0		97 790 921
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	14 978 646			21 884 671	21 884 671	14 978 646	14 978 646	21 884 671
Dotations consommables	0							0
Suventions d'investissement	0							0
Provisions réglementées	0							0
TOTAL	107 442 349	14 978 646	14 978 646	21 884 671	21 884 671	14 978 646	14 978 646	129 327 019

Fondation 30 MILLIONS D'AMIS

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995
RCS : 325 215 085

6 Rue Sedaine
75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

SAS EMARGENCE AUDIT

Capital 56 000 € | RCS PARIS 338 339 872 | Code APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Île-de-France

Fondation 30 MILLIONS D'AMIS

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation 30 MILLIONS D'AMIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation 30 MILLIONS D'AMIS** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthodes » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

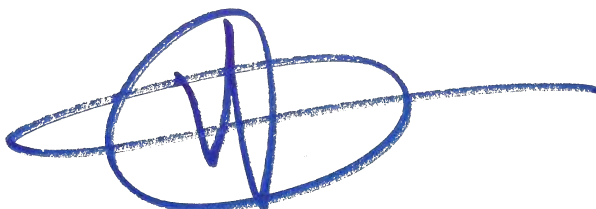
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22/05/2026

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par **Yann-Éric PULM**
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'W' or 'M' shape enclosed within a circle, with a long horizontal line extending to the right.

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT-PROV	NET	TOTAL	EXERCICE N-1	PASSIF	EXERCICE N	TOTAL	EXERCICE N-1	
ACTIF IMMOBILISE										
IMMOB. INCORPORELLES	807 496	333 092	474 404	34 900 204	45 105 808	FONDS PROPRES		129 327 019	8 153 564	107 442 349
IMMOB. CORPORELLES	41 001 149	6 577 567	34 423 582		740 878	DOTATION	9 651 428		84 310 139	
Terrains, Constructions	10 582 306	920 297	9 662 008		44 363 376	AUTRES RESERVES	97 790 921		14 978 646	
Installations techniques, matériel et Outillages	755 704	87 754	667 949		9 163 545	EXCEDENT AU 31 DECEMBRE	21 884 671			
Autres Immobilisations corporelles	13 665 966	5 569 516	8 096 450		107 252		129 327 019		107 442 349	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 997 174		15 997 174		8 634 480					
PARTICIPATIONS	15	0	15		26 458 099	FONDS REPORTES ET DEDIES	22 079 055	22 079 055	28 884 929	28 884 929
CREANCES RATTACHEES PARTICIPATIONS	0	0	0		15	Fonds reportées liés aux legs et donations	21 747 771		28 553 645	
DEPÔTS ET CAUTIONS	2 203	0	2 203		0	Fonds dédiés liés aux legs et donations	331 284		331 284	
					1 540					
ACTIF CIRCULANT	41 810 864	6 910 659	34 900 204		45 105 808	PROVISIONS POUR RISQUES	0	0	1 056 000	1 056 000
PERSONNEL	0		0			Provisions pour risques				
Créances reçues par legs et donations	13 082 947		13 082 947	125 322 690	105 771 158	DETTES		8 816 820	781	13 667 269
Etat Créances IS	15 201		15 201			DEPÔTS CAUTIONS RECUES	2 054 721		1 837 239	
DEBITEURS DIVERS	69 974		69 974		15 626 292	FOURNISSEURS	249 177		343 351	
VALEURS MOB.PLACMT	105 672 217		105 672 217		0	FOURNISSEURS FNP	260 022		249 061	
BANQUES, CCP	6 238 213		6 238 213		90 842	PERSONNEL	469 978		331 961	
CAISSE	22 902		22 902		88 181 417	ORGANISMES SOCIAUX	139 642		85 732	
AUTRES CREANCES, CHARGES D'AVANCE	211 235		211 235		1 860 237	ETAT COLLECT. LOCALES	5 078 870		10 329 416	
	125 322 690		125 322 690		11 079	PASSIF SUR LEGS ET DONATIONS	563 630		489 729	
					173 580	CREDITEURS DIVERS	8 816 820		13 667 269	
					1 057 944 739					
TOTAL ACTIF	167 133 554	6 910 659	160 222 895	160 222 895	151 050 547	TOTAL PASSIF	160 222 895	160 222 895	151 050 547	151 050 547

Première partie

Compte de résultat au 31 décembre 2025

	du 1er janvier au 31 décembre 2025			2024
	(12 mois)			(12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Dons manuels			17 449 534	17 338 477
Legs, donations et assurances vies			35 463 670	18 053 789
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 749 208	9 104 591
Autres produits			1 182 922	1 119 502
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			70 845 334	45 616 359
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			20 553 631	19 331 521
Impôts, taxes et versements assimilés			357 619	211 908
Salaires et traitements			2 811 776	2 073 377
Charges sociales			1 049 943	771 567
Dotation aux amortissements			1 690 835	1 234 230
Dotation aux provisions			0	0
Reports en fonds dédiés			8 887 334	10 655 871
Autres charges			16 501 640	529 443
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			51 852 777	34 807 918
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			18 992 557	10 808 441
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobil.			2 930 357	2 909 688
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			2 930 357	2 909 688
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			0	0
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			0	0
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			2 930 357	2 909 688
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)			21 922 914	13 718 129

Seconde partie

Compte de résultat (suite) au 31 décembre 2025

aux 31 Décembre	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	2 701 063
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	5 641 235
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	8 342 298
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	1 796 879
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	5 231 459
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	7 028 338
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	1 313 959
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	38 243	53 443
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	73 775 690,77	56 868 344,61
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	51 891 020,18	41 889 698,99
EXCEDENT OU DEFICIT (produits - charges)	21 884 671	14 978 646
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	151 445	161 939
TOTAL	151 445	161 939
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	151 445	161 939
TOTAL	151 445	207 376

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur la Fondation. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat sont présentés ci-après.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Depuis la mise aux normes des statuts de la Fondation, nos exercices se terminent au 31 décembre. Nous allons donc comparer les exercices civils 2024 et 2025, de durées respectives de 12 mois.

Les comptes de la Fondation font apparaître pour l'exercice 2025 un excédent de 21 884 671 euros, contre un excédent de 14 978 646 euros en 2024, soit une augmentation de 6 906 025 euros. Les recettes brutes liées aux dons encaissés s'élèvent en 2025 à 17 567 734 euros contre 17 460 848 euros pour 2024, soit une hausse de 106 886 euros. Il est à noter que dans ces produits figure un montant de 118 200 euros de rétrocessions de commissions pour l'exercice 2025, collectées suite à la signature d'un partenariat cartes bancaires avec la Société Générale, puis d'un second avec Google, à rapprocher des 122 872 euros portés sur la période précédente. Il est ici précisé que cette somme de 118 200 euros a été comptabilisée en produits taxables à l'I.S. et soumis à la TVA aux taux de droit normal.

Les legs ont évolué de 13 057 590 euros bruts en 2024 à 12 763 526 euros en 2025, soit une baisse globale de 294 064 euros.

Les assurances vie perçues en 2024 s'élèvent à 5 431 345 euros, contre 6 787 227 euros en 2025, soit une hausse de 1 355 882 euros.

Fait caractéristique de l'exercice : fin 2025, un accord transactionnel a été conclu entre la Fondation et son ancien Délégué général licencié en février 2022, notamment pour faute grave et contre lequel la Fondation avait porté plainte au pénal. Cette transaction globale et définitive a été actée, ce qui a eu pour conséquences d'annuler la provision originale qui avait été portée dans les comptes de la Fondation, à hauteur d'un million d'euros et d'en augmenter l'excédent d'exploitation.

Le contrôle de la Cour des Comptes s'est achevé fin mars 2025. Le rapport définitif a été rendu public mi-octobre 2025.

2 – FAITS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Suite à la publication du rapport de la Cour des comptes (mi-octobre 2025), la Fondation fait face à quatre défis majeurs : clarifier son identité et son cap dans un environnement associatif et philanthropique en mutation ; mobiliser l'ensemble de ses ressources autour d'un plan stratégique clair, ambitieux et mesurable ; consolider et professionnaliser sa gouvernance, ses processus et ses compétences internes ; fédérer les équipes autour d'une vision-mission-valeurs partagée et inspirante. À cette fin, il a été décidé du principe d'un accompagnement ad hoc d'une agence spécialisée afin d'aider la Fondation à mettre en œuvre les 8 recommandations de la Cour des Comptes.

Au terme d'une consultation de cinq cabinets et agences spécialisés, la Fondation a fait le choix de confier cette mission au cabinet Ernst & Young.

Par ailleurs, le 19 février 2026, l'administration a entériné la modification du PLU en vigueur sur la commune de Saverdun en Ariège. Cette étape administrative décisive a pour conséquence de permettre à la Fondation d'honorer la charge du legs de Mme Sentenac, qui consiste en la création d'un refuge pour chats sur la propriété et ainsi de débloquent une situation en *statu quo* depuis près de 7 ans. Ce futur établissement d'accueil pour animaux constituera le troisième en gestion directe, répondant ainsi – pour partie – aux préconisations formulées par la Cour des Comptes.

3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- Image fidèle,
- Continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et d'évaluation sont conformes aux principes généraux et aux adaptations prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables A.N.C. 2022-06 de novembre 2022.

3. CHANGEMENT DE METHODES

Le changement de méthode est donc intervenu cette année. Point principal de ce changement, le traitement des produits sur cession d'actifs immobilisés ne se situe plus en résultat exceptionnel, mais en résultat d'exploitation. Ce nouveau résultat est donc beaucoup plus proche et fidèle au résultat net annuel.

Description			exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1 Origine
Bilan	Charges d'avance	Autres créances	211 235	173 580	charges d'avance
Cpte Résultat	VNC Immos Legs	Autres charges	16 501 640	5 231 459	Charges exceptionn
Cpte Résultat	Pdts Immos Legs	Legs donat et ass Vie	18 657 770	5 557 767	Produits except
Cpte Résultat	cession Immos	Autres produits	0	83 468	Produits except
Cpte Résultat	Ajust Antérieurs	Autres produits	0	2 668 344	Produits except
Cpte Résultat	Ajust 2024	Autres produits	0	32 719	Produits except
Cpte Résultat	Ajust Antérieurs	Autres Charges	0	1 796 544	Charges exceptionn
Cpte Résultat	Amendes	Autres charges	1 202	335	Charges exceptionn

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les nouvelles règles comptables relatives aux actifs sont appliquées à la Fondation 30 millions d'amis depuis l'exercice 2007/2008. La méthode prospective a été appliquée. L'application de ces règles n'a pas eu pour conséquence la modification des durées d'amortissements :

- Autres agencements : 10 ans,
- Reconstruction et réaménagement boxes et chatterie : 20 ans,
- Le matériel de bureau : 4 ans,
- Le matériel informatique : 3 ans,
- Le matériel et outillage : 5 ans,
- Le mobilier : 10 ans,
- Progiciels et logiciels : 1 an.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations Brutes = 41 810 864

Actif immobilisé	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Immobilisations incorporelles	807 496	0	0	807 496
immobilisations corporelles	23 653 827	1 969 101	618 953	25 003 975
Immobilisations liées aux Legs	26 458 099	5 584 992	16 045 917	15 997 174
immobilisations financières	1 555	663	0	2 218
Total	50 920 977	7 554 756	16 664 870	41 810 864

Amortissements et provisions d'actif = 6 910 659

Amortissements et provisions	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Immobilisations incorporelles	66 618	266 474	0	333 092
immobilisations corporelles	5 748 551	1 426 280	597 264	6 577 567
immobilisations financières	0		0	0
Total	5 815 169	1 692 754	597 264	6 910 659

Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des Biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur Nette	Durée
Frais d'établissement	807 496	333 092	474 404	1 à 3 ans
Ensemble immobilier C H U	300 000	105 875	194 125	20 ans
Ensemble immobilier "Les Aubris"	1 342 000	182 800	1 159 200	20 ans
Ensemble immobilier "Sentenac"	320 000	58 334	261 666	20 ans
Ensemble immobilier "Sedaine"	7 000 000	306 250	6 693 750	20 ans
Cave rue d'Aligre	109 000	2 543	106 457	20 ans
Centre de Soins "Clinique"	1 511 306	185 574	1 325 732	20 ans
Agencements constructions	738 143	78 921	659 221	5 à 10 ans
Matériel et Outillage	112 015	87 754	24 260	2 à 5 ans
Aménagements	12 669 326	5 084 505	7 584 821	4 à 20 ans
Matériel de Transport	651 906	412 638	239 268	1 à 4 ans
Mobilier et materiel de bureau	250 280	72 373	177 907	3 à 10 ans
Biens reçus par legs destinés à cessi	15 997 174	0	15 997 174	
Total	41 808 645	6 910 659	34 897 986	

4.2 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Créances à un an	:	296 410 EUROS
- Créances liées aux Legs	:	13 092 947 EUROS
- Dettes à un an	:	3 737 950 EUROS
- Dettes liées aux Legs	:	5 078 870 EUROS

4.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle. Elles sont réévaluées à la valeur indiquée par les établissements financiers au 31 décembre de chaque année.

4.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

4.5 Portefeuilles de legs

Compte tenu de l'application du nouveau Règlement de l'Autorité des Normes Comptables A.N.C. 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations, les legs effectués au profit de la Fondation sont maintenant constatés en produits d'exploitation lors de l'acceptation d'un bien.

4.6 Détail des Legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 787 227
Montant des produits "Legs ou donations" défini à l'Art 213-9	10 018 673
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	18 657 770
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	15 693 208
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 912 917
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	8 887 334
SOLDE DE LA RUBRIQUE	26 356 627

4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

	31/12/2025 €	31/12/2024 €
. Impôt à recevoir	15 201	0
. Intérêts courus sur Placements	1 863 386	1 282 997
. Organismes sociaux à recevoir	Néant	Néant
Total	1 878 587	1 282 997

2. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	31/12/2025 €	31/12/2024 €
. Fournisseurs – factures non parvenues	249 177	343 351
. Personnel – charges à payer	379 709	361 139
. Etat - charges à payer	56 498	23 826
. Intérêts courus à payer	0	125
Total	685 384	728 441

3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	31/12/2025 €	31/12/2024 €
. Titres Restaurant	0	3 650
. Assurance	46 486	12 279
. Frais de mailing	123 235	94 244
. Maintenances, Abonnements et Locations	41 514	63 407
Total	211 235	173 580

4. FONDS STATUTAIRES

Le montant des fonds statutaires s'élève au 31 décembre 2025 à 9 651 428 Euros.

Le montant des « legs et donations non réalisés pour l'année 2025 en contrepartie d'actifs immobilisés » s'élève à 8 887 334 euros, intégralement en fonds reportés. Le cumul de ces fonds reportés se porte à 22 079 055 euros au 31 décembre 2025, dont 331 284 euros en fonds dédiés.

5. DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2025, aucun transfert de charges n'a été constaté.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE PRECEDENTE

Le résultat de l'année précédente, un excédent de 14 978 646 euros, a été affecté à hauteur de 10% (soit 1 497 864 euros) au poste « Dotation », et le solde, soit 90 % au poste « Autres réserves ». Cette affectation est conforme à la décision du Conseil d'Administration chargé de statuer.

7. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

À la suite de la modification du plan comptable opérée en 2025, les charges et produits exceptionnels deviennent très limités, il n'y a donc pas de charges exceptionnelles au titre de l'année 2025.

En ce qui concerne les produits exceptionnels, nous n'avons constaté que la reprise sur provision pour risque relative au départ de notre Délégué Général, courant 2022, et pour lequel la situation s'est définitivement résolue cette année. Ce produit exceptionnel sur exercice antérieur représente la somme de 1 056 000 euros.

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la suite de la résolution du litige nous ayant opposé à notre ancien Délégué Général, il n'y a plus de provision pour risques dans les comptes de la Fondation au 31 décembre 2025.

9. IMPOT sur les SOCIETES

L'article 20 de la loi 2004-1484 du 31 décembre 2004 exonère, à compter de cette date, les fondations reconnues d'utilité publique de l'impôt sur les sociétés portant sur les revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers.

Cependant, comme précisé dans le paragraphe des faits caractéristiques survenus dans l'année, le total des rétrocessions de commissions collecté auprès de notre partenaire bancaire, du fait de son montant supérieur au plafond d'exonération, a été soumis, dans son intégralité à l'I.S. aux taux normaux ainsi qu'à la TVA. Des loyers provenant de successions perçus ont également été soumis à l'impôt sur les sociétés. Le montant total de l'impôt réglé par la Fondation sur l'exercice représente donc 38 243 euros.

10. Honoraires des commissaires aux comptes

La charge au titre de l'exercice 2025 s'élève à 71 432 euros

5 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. LEGS ET DONNS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les associations et fondations peuvent accepter librement des dons et legs sans autorisation préalable établie par un décret en Conseil d'Etat ou par le préfet. Toutefois, elles doivent en faire la déclaration à l'autorité administrative.

Pour les demandes faites avant le 1^{er} janvier 2006, l'autorisation préalable reste applicable.

Cependant, comme précisé plus haut, tous les legs acceptés par la Fondation sont maintenant comptabilisés à l'acceptation et ne font donc plus l'objet d'un traitement séparé. Toutefois, il est à noter que les legs antérieurs à 2020, en cours de réalisation ont été portés en autres réserve.

2. EFFECTIF ET VENTILATION PAR CATEGORIE

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de l'entreprise (nombre)</i>
. Contrat à durée indéterminée Siège	28
. Contrat à durée indéterminée Etablissements secondaires	29
. Contrat à durée déterminée	0
Total	57

6 – PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément aux dispositions prévues à l'Article 10 des statuts, le fonds statutaire doit être doté du dixième de l'excédent des ressources annuelles.

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice, le gain sera affecté en autres réserves.

Le projet d'affectation du résultat est donc le suivant :

- Dotation	2 188 467
- Autres réserves	19 696 204
	21 884 671

7 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources (CEAR) qui vous a été présenté, a été établi conformément au règlement de l'ANC 2018-06, homologué par arrêté du 22 mai 2019, mettant en œuvre un nouveau modèle obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

EMPLOIS PAR DESTINATION		2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		19 236 916	17 209 955	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		40 100 616	38 967 372
1.1. Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie			
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		15 796 742	12 248 471	1.2 Dons, legs et mécénats		37 000 287	35 826 912
- Aides aux refuges et aux personnes démunies		8 749 963	6 160 745	- Dons manuels non affectés		17 449 534	17 337 977
- Dépenses sauvetages animaux		2 221 576	1 551 668	- Dons manuels affectés		0	0
- Centre hébergement d'urgence		2 593 397	2 439 592	- Legs, donations et assurances-vie		19 550 753	18 488 935
- Fernes		2 231 806	2 096 467	- Mécénats		0	0
1.1.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes		3 235 299	4 837 211	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		3 100 329	3 140 460
- Versants en France		3 235 299	4 837 211	- Produits Taxables liés à partenariat bancaire		118 200	122 872
- Sensibilisation du public				- Produits financiers issus des placements		2 930 357	2 909 688
1.2. Réalisées à l'étranger		204 876	124 272	- Revenus localifs issus de Legs		51 772	107 900
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme							
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes							
- Versants à l'étranger							
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		4 516 991	4 231 954				
- 2.1. Frais d'appel à la générosité du public		4 516 991	4 231 954				
- 2.2. Frais de recherche d'autres ressources		0	0				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 229 669	942 095				
TOTAL DES EMPLOIS		24 983 576	22 384 003	TOTAL DES RESSOURCES		40 100 616	38 967 372
4 - DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		8 887 334	10 655 871	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		15 693 208	9 104 591
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		21 922 914	15 032 089	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		55 793 824	48 071 963	TOTAL		55 793 824	48 071 963

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				90 340 175	
(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				22 311 609	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				112 651 784	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				2 025	2 024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				55 793 824	48 071 963
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				151 445	161 939
- Réalisées en France				147 637	155 745
- Réalisées à l'étranger					
- Fermes / Chu				3 808	6 194
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				0	0
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				0	0
TOTAL				55 945 269	48 233 902
				TOTAL	48 233 902

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		2 025	2 024
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		331 285	154 409
(-) Utilisation		0	0
(+) Report		0	176 876
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		331 285	331 285

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est représenté par le total des fonds propres au 1er janvier 2021 minoré des Valeurs nettes comptables des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs,

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

6.1 Définition et description des missions sociales

La Fondation 30 Millions d'Amis – reconnue d'utilité publique – a pour mission d'assurer la défense et de renforcer la protection des animaux, en France principalement, mais également à l'étranger ; de valoriser la relation homme-animal ; d'apporter son soutien aux refuges, aux associations et aux particuliers ayant une action significative en faveur des animaux.

Ces missions représentent près de 75 % des emplois totaux.

6.1.1 Missions de gestion directe

6.1.1.1 Aide aux refuges et associations

La Fondation 30 Millions d'Amis apporte son soutien financier à près de 500 refuges et associations de protection animale, en France et à l'étranger, pour héberger, soigner et nourrir les animaux errants, abandonnés et maltraités, qu'ils soient de compagnie, de ferme ou sauvages. Elle poursuit également le plus vaste programme de stérilisation et d'identification des chats errants jamais réalisé en France. Cette méthode, éthique puisqu'elle permet de ne pas recourir à l'euthanasie, est la seule efficace et reconnue par l'OMS. Ce programme est réalisé en partenariat avec plus d'un millier de municipalités.

6.1.1.2 Etudes et enquêtes

Les structures soutenues par la Fondation 30 Millions d'Amis doivent répondre à des critères rigoureux de protocoles sanitaires, de gestion et d'organisation ; elles font l'objet d'une étude et d'enquêtes approfondies. Ces études et enquêtes – également diligentées dans le cadre du programme de stérilisation et d'identification des chats errants – sont menées par dix personnes salariées à plein temps, en CDI.

6.1.1.3 Aide à l'adoption online

La Fondation 30 Millions d'Amis héberge sur son site Internet 30millionsdamis.fr plus de quatre mille fiches signalétiques d'animaux recueillis par les refuges et associations, afin de favoriser leur adoption. Pour valoriser les adoptions ou placement en familles d'accueil des animaux recueillis par le refuge 30 Millions d'Amis de La Tuilerie (77), une page Facebook et un compte Instagram sont administrés directement par l'établissement secondaire.

6.1.1.4 Sauvetage d'animaux, suivi et interventions judiciaires

La Fondation conduit de nombreuses opérations de sauvetage pour secourir des animaux en danger. Qu'un particulier sollicite son intervention ou que les services de police ou de justice requièrent son aide, la Fondation enquête, se rend sur les lieux et organise des sauvetages. Elle veille à ce que chaque animal secouru retrouve une existence heureuse dans un environnement approprié et assure un suivi régulier des animaux. Ces opérations de sauvetage et d'enquêtes sont supervisées par quatre personnes salariées à plein temps en CDI, au siège de la Fondation (75008). La direction et les soigneurs animaliers du refuge de La Tuilerie (77) sont également mobilisés pour la partie opérationnelle.

La Fondation 30 Millions d'Amis mène ses actions de protection des animaux jusque devant les tribunaux et agit pour qu'aucun acte de cruauté, maltraitance, abandon... ne reste impuni. Elle porte régulièrement plainte et se constitue partie civile dans de nombreux procès, notamment dans le cadre de ses actions de sauvetage afin d'obtenir la garde définitive des animaux maltraités qui lui sont confiés à titre conservatoire par les autorités. Ses actions de sauvetage d'animaux sauvages et d'aides aux Centres de Sauvegarde sont assurées par un département « Faune sauvage » animé par une chargée de mission de plus de vingt ans d'expérience. Une action d'envergure internationale a notamment été

menée en mars 2025, avec le transfert entièrement financé par la Fondation, de deux lions issus du trafic, de la France vers un sanctuaire d'Afrique du Sud.

6.1.1.5 Centre Hébergement d'Urgence

En 2025, le CHU a recueilli 380 chiens, 395 chats, des nacs et a fait adopter ou placé en familles d'accueil 799 animaux.

6.1.1.6 Refuge pour équidés maltraités

Près de 400 équidés y sont hébergés. Environ 300 équidés sont également répartis dans une douzaine de pensions.

6.1.2 Réalisation d'actions spécifiques

6.1.2.1 Sensibilisation

6.1.2.1.1 Campagnes de sensibilisation et d'éducation

Chaque année, pour enseigner et rappeler le respect envers les animaux, la Fondation 30 Millions d'Amis mène des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation du public, à la télévision, par voie de presse et d'affichage (offline et online).

L'évolution du statut juridique des animaux est notamment au cœur des préoccupations de la Fondation 30 Millions d'Amis qui se bat pour faire progresser leurs droits et insiste sur les devoirs de l'homme à leur égard.

6.1.2.1.2 Sensibilisation online

- 30millionsdamis.fr

Premier site Internet de la communauté des amis des animaux, le site web de la Fondation 30 Millions d'Amis (12 000 000 pages vues en 2025) a mis en place un moyen efficace de sensibiliser toutes les générations au respect de la vie animale.

- recherche de fonds online

La Fondation 30 Millions d'Amis dispose sur son site Internet d'un module de don en ligne sécurisé.

- [en-mémoire-de-mon-ami.fr](https://en-memoire-de-mon-ami.fr)

Avec la création de ce lieu virtuel de recueillement qui offre à chaque maître la possibilité de rendre hommage à son animal disparu, la Fondation 30 Millions d'Amis apporte une réponse solidaire et généreuse à un besoin exprimé par les amis des animaux.

- réseaux sociaux

Sur Facebook (1 200 000 abonnés), Twitter (140 000 followers), Instagram (302 000 abonnés), YouTube (430 000 abonnés) et TikTok (108 000 abonnés), la Fondation 30 Millions d'Amis est à la tête de la plus grande communauté des amis des animaux. Elle poursuit son action sur ces réseaux sociaux pour informer, sensibiliser et recueillir des dons.

6.1.2.1.3 Campagnes & plaidoyer

La Fondation 30 Millions d'Amis a amplifié ses actions de sensibilisation à l'échelon national et européen afin d'étendre son expertise et de sensibiliser les décideurs publics et le législateur aux thématiques majeures de protection animale : règlement "relatif à la protection des animaux pendant le transport", entretien avec les référents pour chaque groupe politique et rapporteurs du texte ; règlement "relatif au bien-être des chiens et chats et à leur traçabilité", intervention auprès des

députés avant et pendant le vote au Parlement européen. La Fondation a également été particulièrement active sur le dossier "fourrure" ; elle a réalisé de nombreuses vidéos au Parlement pour présenter les enjeux et faire intervenir des élus impliqués.

En 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis s'est particulièrement investie sur la mise en œuvre de la loi du 30 novembre 2021, en particulier sur l'interdiction de la vente de chiens et de chats dans les animaleries, avec la diffusion d'une enquête d'ampleur, relayée par de nombreux parlementaires et des médias de premier plan (TF1, BFM TV, AFP, RMC, France Inter...). La Fondation 30 Millions d'Amis a également investigué et révélé en France le scandale "Vantara", un trafic exceptionnel d'espèces sauvages organisé par le méga zoo éponyme créé par le fils de l'homme le plus riche d'Inde.

À souligner, la présence de la Fondation pour la première fois à la Cop 20 à Samarkand en Ouzbékistan où elle a participé activement aux travaux de la délégation française pour la révision de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées).

6.2 Origine des ressources affectées et non affectées issues de la générosité du public

Conformément à leur fondement juridique, les fondations reconnues d'utilité publique basent leur solidité et leur longévité sur leurs richesses, dont les revenus doivent en principe permettre le financement des missions sociales. A ce titre, la Fondation 30 Millions d'Amis constitue des réserves chaque année pour permettre la pérennité de ses missions sociales, en cas de baisse des dons.

6.2.1 Origine des ressources

Les ressources proviennent, depuis l'an dernier et les recommandations de la Cour des Comptes : de la générosité directe du public (donateurs et testateurs), des revenus du portefeuille ainsi que des revenus locatifs issus de legs, et sont affectées dans le cadre de la mise en œuvre des articles 1 & 2 de ses statuts.

Pour l'exercice, les dons reçus de la générosité du public (17 449 534 euros) ont été utilisés à 100 % dans le cadre des missions sociales.

Le reste des dons reçus, les legs (+3 % sur l'année), ainsi que les produits taxables, va permettre de financer le reste des frais de recherche de fonds, des frais de fonctionnement (8.80 % des dépenses totales) et surtout de continuer à constituer les réserves nécessaires à la pérennité de notre structure et à l'auto-financement de nos investissements.

6.2.2 Ressources affectées et non affectées issues de la générosité du public

Les ressources de la Fondation 30 Millions d'Amis proviennent presque exclusivement de la générosité du public avec 4 types de ressources :

- Les dons manuels résultants des campagnes nationales

La Fondation 30 Millions d'Amis réalise des campagnes nationales annuelles d'appels à la générosité du public. Les dons récoltés, non affectés, sont utilisés pour la mission générale de la Fondation. Ces campagnes nationales prennent la forme de mailings et font l'objet d'une déclaration préalable en préfecture.

- Les dons manuels hors campagnes d'appels à la générosité du public

Les dons reçus en dehors des campagnes d'appels à la générosité du public, matérialisés par des prélèvements automatiques, des dons spontanés par chèque, espèces, CB et assurances-vie, sont dans leur intégralité non affectés.

- Les legs

Chaque legs consenti à la Fondation 30 Millions d'Amis est préalablement soumis au Conseil d'Administration en vue de son acceptation. Entendu que lors de cette soumission, il est précisé si ledit legs est affecté par le testateur à un projet particulier et défini ou non. Pour l'exercice écoulé, seul un legs soumis au Conseil d'Administration a fait l'objet d'une affectation particulière.

- Les revenus financiers issus des placements des réserves

Les réserves accumulées depuis des années sont placées avec capital garanti et génèrent des produits financiers. En fonction des années, les taux d'intérêts servis varient et ont produit cette année la somme de 2 930 357 euros.

6.3 Principe d'affectation des coûts

Le compte d'emploi annuel des ressources est élaboré à partir de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique.

6.4 Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice

Conformément au règlement du CRC n° 2008-12, le montant des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice, est normalement égal à la reprise du solde de ce poste en fin d'exercice précédent. Cependant, suite au changement de présentation et de comptabilisation depuis 2020, le report au 1^{er} janvier 2024 est égal au solde des fonds propres collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fraction d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs, soit un solde de 90 340 175 euros au 1^{er} janvier 2025. Ce solde à reprendre au 1^{er} janvier 2026 sera de 111 595 784 euros

6.5 Nature et quantité des ressources en nature

NON SIGNIFICATIF

6.6 Etat des effectifs salariés

L'effectif de la Fondation 30 Millions d'Amis se compose de 57 salariés répartis comme suit :

- 24 effectifs : Missions d'enquêtes, réalisation d'actions spécifiques, de recherche de fonds ;
- 29 effectifs : Accueil et soins des animaux en centres d'hébergements spécialisés ;
- 4 effectifs : Fonctionnement de la structure.

6.7 Etat des effectifs bénévoles

Depuis la loi de finances pour 2002 (Loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001) et son décret d'application du 20 janvier 2004, le président d'une association ou d'une Fondation peut être rémunéré sans que cela remette en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'organisation.

Madame Reha Hutin, présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, estime qu'un organisme qui fait appel à la générosité du public doit être dirigé par un président bénévole. Il s'agit d'une garantie morale vis-à-vis du public, des donateurs et des testateurs. Investie dans la cause qu'elle défend ardemment depuis plus de 30 ans, Madame Hutin entend continuer à s'y consacrer bénévolement.

Par ailleurs, la Fondation 30 Millions d'Amis et ses structures d'accueil d'animaux s'appuient sur l'aide de bénévoles dévoués et réguliers. Sur l'exercice, leur nombre atteint 423 personnes pour un équivalent de rémunération chargée de 151 545 €.

6.8 Les emplois

6.8.1 Missions sociales de gestion directe

Jamais de prêts ni d'aides en numéraire aux refuges, la Fondation 30 Millions d'Amis rembourse des frais précis (nourriture, soins vétérinaires, travaux de création, rénovation, réfection, mise aux normes, achat de niches, de véhicules utilitaires floqués à l'effigie de la Fondation, de petits matériels...) directement aux praticiens, fournisseurs ou prestataires, sur justificatifs. Cela lui permet de contrôler parfaitement les dépenses engagées et d'observer une méthode transparente dans l'usage des fonds confiés par ses donateurs. Il est à noter que la répartition globale du poste Internet et réseaux sociaux apparaît pour 75 % dans les Missions sociales.

Aide aux refuges et associations	7 517 362 €
Dépenses opération chats libres	847 422 €
Centre hébergement d'Urgence	2 400 849 €
Internet et Réseaux sociaux	320 912 €
Etudes et enquêtes	590 054 €
Sauvetage animaux et suivi	2 019 118 €
Interventions judiciaires	202 457 €
Fermes	2 103 442 €
TOTAL	16 001 618 €

6.8.2 Missions de réalisations d'actions spécifiques

Internet et Réseaux sociaux	641 825 €
Campagnes de sensibilisation	2 593 474 €
Attributions & récompenses	0 €
TOTAL	3 235 299 €

6.8.3 Frais d'appels à la générosité du public

Les frais d'appels à la générosité du public représentent 4 516 991 €, soit 18.10 % des emplois. Ils comprennent frais de gestion des dons, rétrocessions de commissions, legs et assurances vie. Ils sont

proportionnellement stables d'un exercice à l'autre. Les 25 % du poste Internet et réseaux sociaux se trouvent dans les frais d'appel à la générosité du public.

Frais de gestion des dons :

Appels prospection & fidélisation	2 662 477 €
Salaires et charges	178 781 €
Internet et Réseaux sociaux	320 912 €
Services bancaires	158 616 €
TOTAL	3 320 787 €

Frais de gestion des legs et assurances-vie :

Honoraires et Frais	644 852 €
Assurance, fs généraux	290 225 €
Salaires, taxes et charges	261 127 €
TOTAL	1 196 204 €

6.8.4 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement 2025 ont représenté 8.8 % des emplois. Ils correspondent aux frais généraux (fournitures, loyers, comptabilité, CAC, etc.) et aux frais de personnel administratif. Il est à noter que nous avons repris une provision antérieure pour procès qui vient impacter directement ce poste de frais de fonctionnement, qui passe ainsi de 2 285 670 euros à 1 229 670 euros.

Frais généraux	1 644 401 €
Frais de personnel	641 269 €
Reprise provision procès	-1 056 000 €
TOTAL	1 229 670 €

6.9 Les ressources

6.9.1 Les ressources issues de la générosité du public

Elles représentent 98.22 % des ressources totales, et sont réparties ainsi :

- 30.25 % par des dons résultants de campagnes (17 189 019 euros),
- 0.46 % par des dons spontanés (260 514 euros),
- 22.47 % par des legs (12 763 526 euros),
- 11.95 % par des assurances vie (6 787 227 euros),
- 0.21 % par des rétrocessions de commissions (118 200 euros).
- 27.63 % par l'utilisation des fonds reportés antérieurs, à hauteur de 15 693 208 euros
- 5.16 % par des revenus financiers (VMP, CSL et CAT) soit 2 930 357 euros
- 0.09 % par des revenus locatifs issus de legs soit 51 772 euros

6.9.2 Autres ressources

- La participation des Mairies à l'opération « Chats Libres » matérialisée par la signature d'une Convention bipartite, représente 1.78 % des ressources totales (1 012 950 euros en 2025).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		EXERCICE N		EXERCICE N-1		B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						1 - CONTRIB. VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie		40 100 616	40 100 616	38 967 372	38 967 372	- Bénévolat	151445	151445	161 939	161 939
1.2 Dons, legs et mécénat		37 000 287	37 000 287	35 826 912	35 826 912	- Prestations en nature	151445	151445	161 939	161 939
- Dons manuels		17 449 534	17 449 534	17 337 977	17 337 977	- Dons en nature				
- Legs, donations et assurances-vie		19 550 753	19 550 753	18 488 935	18 488 935	1 - CONTRIB. VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
- Mécénat		0	0	0	0	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		3 100 329	3 100 329	3 140 460	3 140 460	- Prestations en nature				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		1 056 000		0		- Dons en nature				
- 2.1 Cotisations avec contrepartie		0		0		TOTAL.	151445	151445	161 939	161 939
- 2.2 Parrainage des entreprises		0		0		CHARGES PAR DESTINATION				
- 2.3 Contributions financières sans contrepartie		0		0		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		1 056 000		0		Réalisées en France	151445	151445	161 939	161 939
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		1 012 950		888 730		Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		15 693 208	15 693 208	9 104 591	9 104 591	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL.		57 862 773	55 793 824	48 960 693	48 071 963	TOTAL.	151445	151445	161 939	161 939
CHARGES PAR DESTINATION										
1 - MISSIONS SOCIALES										
1.1 Réalisées en France		20 249 866	19 236 916	18 098 685	17 209 955					
- Actions réalisées par l'organisme		20 044 990	19 032 040	17 974 413	17 085 683					
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		16 001 618	16 001 618	12 248 471	12 248 471					
1.2 Réalisées à l'étranger		4 043 372	3 030 422	5 725 942	4 837 211					
- Actions réalisées par l'organisme		204 876	204 876	124 272	124 272					
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		204 876	204 876	124 272	124 272					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		4 516 991	4 516 991	4 231 954	4 231 954					
- 2.1 Frais d'appel à la générosité du public		4 516 991	4 516 991	4 231 954	4 231 954					
- 2.2 Frais de recherche d'autres ressources										
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		2 285 669	2 285 669	942 095	942 095					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0	0	0					
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		38 243		53 443						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		8 887 334	8 887 334	10 655 871	10 655 871					
TOTAL.		35 978 103	34 926 910	33 982 048	33 039 874					
EXCEDENT/OU DEFICIT		21 884 671	20 866 914	14 978 646	15 032 089					

Tableau de rapprochement 2025 à utiliser
(Facultatif mais préconisé)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionne ment	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	réalisées en France		Réalisées à l'étranger		générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	versement à d'autres organismes	par l'organisme	versement à d'autres organismes							
Achats de marchandises											0
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	4 192 140		0	0	3 160 994		975 636				8 328 770
Aides financières	12 015 159			204 876	4 825		0				12 224 860
Impôts, taxes et versements assimilés	253 150				40 295		64 174				357 619
Salaires et traitements	2 009 709				281 092		520 975				2 811 776
Charges sociales	792 060				137 589		120 294				1 049 943
Dotation aux amortissements et dépréciations	1 097 579				0		593 256				1 690 835
Dotations aux provisions											0
Reports en fonds dédiés										8 887 334	8 887 334
Autres charges	6 105				571 282		11 336			0	588 723
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
									38 243		38 243
TOTAL GENERAL DU C R O D	20 365 902	0	0	204 876	4 196 078	0	2 285 670	0	38 243	8 887 334	35 978 103
Valeur Nette comptable des Immos cédées (compensées en produit dans le C R O D)											15 912 917
TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT											51 891 020

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					0
Mises à disposition gratuites de biens					0
Prestations de services					0
Personnel bénévole	151 445				151 445
TOTAL.	151 445	0	0	0	151 445

VARIATION DES FONDS PROPRES	AU 01/01/2025	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2025
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	8 153 564	1 497 864	1 497 864					9 651 428
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	84 310 139	13 480 782	13 480 782	0		0		97 790 921
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	14 978 646			21 884 671	21 884 671	14 978 646	14 978 646	21 884 671
Dotations consommables	0							0
Suventions d'investissement	0							0
Provisions réglementées	0							0
TOTAL	107 442 349	14 978 646	14 978 646	21 884 671	21 884 671	14 978 646	14 978 646	129 327 019

Fondation 30 MILLIONS D'AMIS

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995
RCS : 325 215 085

6 Rue Sedaine
75011 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le **31/12/2025**

SAS EMARGENCE AUDIT

Capital 56 000 € | RCS PARIS 338 339 872 | Code APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Île-de-France

Fondation 30 MILLIONS D'AMIS

Aux membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ Convention de prestations de services avec PRO TV :

Parties :

- La SAS PRO TV, d'une part,
- La Fondation 30 MILLIONS D'AMIS, d'autre part,

Toutes deux, représentées par Madame Reda HUTIN, en sa qualité de Présidente.

Date d'effet : 28 juin 2018.

Durée : reconduction tacite. Arrêt de la convention au 30/11/2025.

Objet :

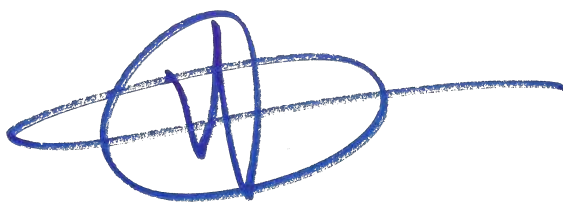
- Réalisation de prestations de services par PRO TV : actualisation du site internet de la fondation, mise en ligne d'œuvres audiovisuelles, rédaction et production de contenus, veille médiatique, entre autres.

Rémunération :

- Rémunération forfaitaire mensuelle de 34 564 euros hors taxes de janvier à novembre.
- Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de la fondation au 31/12/2025 est de 380 200 euros TTC.

Fait à Paris, le 22/05/2026

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par **Yann-Éric PULM**
Commissaire aux comptes





**RAPPORT
D'activité**

2025

FONDATION



**MILLIONS
D'amis**

Les droits de l'animal
Les devoirs de l'homme

edito





Chers membres du Conseil d'administration, chers donateurs et chers amis,

En 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis a fêté les 30 ans de sa reconnaissance d'utilité publique. Ces trois décennies ont été jalonnées par des combats contre toutes les souffrances animales et des avancées significatives. Elles ont pu se concrétiser grâce à la mobilisation de nos équipes et de l'ensemble de notre réseau. Parmi les nombreux progrès observés, je citerais notamment la reconnaissance de l'animal comme « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil en 2015, ou la création du Code de l'animal, trois ans plus tard.

Ces trois dernières décennies, nous avons multiplié les actions pour protéger les animaux, grâce à l'aide précieuse de notre communauté : les Maîtres de Cœur, les donateurs, les bienfaiteurs, nos enquêteurs-bénévoles... Je tiens à les remercier chaleureusement ; leur présence à nos côtés est indispensable pour faire progresser la cause animale.

Durant l'année écoulée, la Fondation 30 Millions d'Amis a œuvré sur tous les fronts, en France et à l'international, comme vous le découvrirez en parcourant ce rapport. Elle a amplifié ses initiatives visant à une application pleine et entière de textes législatifs déjà en vigueur, notamment dans le cadre de l'interdiction de la vente d'animaux par les animaleries. Elle a révélé le scandale d'un trafic d'animaux sauvages sans précédent vers le méga zoo de Vantara en Inde et se bat pour tenter d'y mettre fin. Comme tant d'autres, ces combats en faveur de la protection animale sont loin d'être terminés. Les équipes de la Fondation 30 Millions d'Amis poursuivent leurs efforts en faveur de tous nos Amis, qu'ils soient de compagnie, de ferme ou sauvage, qu'ils vivent en France ou à l'étranger. Notre ambition demeure intacte : défendre les droits de l'animal et rappeler les devoirs de l'homme à son égard."

Debra Hutin .

Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis

sommaire

Recueillir & protéger

- Le point de vue de Régis Bohn, Délégué général p. 7
- Premier partenaire des refuges et associations animales en France p. 8-9
- Un partenariat actif et concret au profit des refuges partenaires p. 10
- Des interventions aux quatre coins du monde p. 11
- À la rescousse de la faune sauvage p. 12-13
- Opération Doyens : 20 ans au profit des animaux seniors p. 14
- Stérilisation des chats errants : seule méthode qui allie éthique et efficacité p. 15

Sauver

- Le point de vue de Virginie Faugas, Juriste p. 17
- Enquêter pour secourir les animaux en danger p. 18-19
- La Ferme des Aubris offre une nouvelle vie à des équidés maltraités p. 20-21
- Au C.H.U. de La Tuilerie, des animaux retrouvent la santé et la confiance p. 22-23

Défendre & légiférer

- Le point de vue de Lorène Jacquet, Responsable des Affaires Publiques p. 25
- Agir pour les animaux dans les tribunaux p. 26-27
- Vantara, les dessous d'un trafic d'animaux sauvages d'envergure mondiale p. 28-29
- Intensification des actions de plaidoyer en France et en Europe p. 30-31
- Une loi de protection animale qui peine à être appliquée p. 32-33

Sensibiliser

- Le point de vue de Diederick Grolleau, Adjoint de Direction p. 35
- Trente ans de combats pour les animaux p. 36
- Mener un combat commun contre la maltraitance animale et la violence intrafamiliale p. 37
- Nos actions digitales à vocation pédagogique p. 38
- Baromètre 2025 : Les Français très exigeants sur la cause animale p. 39
- Après l'abandon, le long chemin vers la reconstruction p. 40
- Campagne hiver : un abri vital pour des animaux meurtris p. 41

Financer nos actions

- La générosité de nos donateurs et bienfaiteurs, fondement de nos actions en faveur des animaux p. 43
- Synthèse 2025 p. 44
- Organigramme p. 45

30 millions de mercis

1^{er} DÉFENSEUR DE NOS 30 MILLIONS D'AMIS

173 000

donateurs

465

bienfaiteurs

61 500

Maîtres de Cœur

1 141

animaux sauvés en 2025

346

articles publiés sur 30millionsdamis.fr

57

salariés engagés au siège et
dans nos structures d'accueil

420

enquêteurs-bénévoles mobilisés

+ de 500

refuges et associations partenaires
nationales et internationales

2 millions €

collectés durant les campagnes de sensibilisation en 2025

01 **Recueillir & PROTÉGER**





Le point de vue de ...

**Régis Bohn, Délégué général de la Fondation
30 Millions d'Amis**

« En 2025, nous avons fait évoluer nos aides à nos refuges partenaires en étoffant nos types de soutiens. Nous sillonnons la France pour aller à leur rencontre. Au-delà de l'appui traditionnel pour la nourriture et les frais vétérinaires, nous identifions les besoins spécifiques sur d'autres aspects (équipements, matériels, travaux de construction ou de rénovation de box, véhicules utilitaires pour le transport des animaux ...). Nous vérifions la conformité des infrastructures et proposons des financements pour les remettre aux normes. Plus globalement, nous avons également augmenté les dotations, car de nombreux refuges sont en détresse : frais vétérinaires en hausse, charges sociales

en augmentation, fin des contrats aidés... En étant présents sur le terrain, à leurs côtés, nous parvenons à proposer un accompagnement encore plus adapté et personnalisé. L'expérience et la notoriété de la Fondation 30 Millions d'Amis nourrissent une solide relation de confiance avec les refuges. »



Premier partenaire des refuges et associations animales en France

La Fondation 30 Millions d'Amis agit toute l'année aux côtés de 230 refuges indépendants et 300 associations dédiées aux chats libres et à la protection animale à travers la France. Ces structures indispensables offrent un abri et des soins à des milliers d'animaux en détresse.

• Une gestion transparente et rigoureuse des fonds

La Fondation ne verse aucune aide en numéraire aux refuges et associations. Chaque demande de soutien fait l'objet d'une évaluation minutieuse : les structures candidates doivent répondre à des critères stricts de gestion et fournir un dossier complet, incluant une expression précise de leurs besoins. Les dépenses (alimentation, soins vétérinaires, fonctionnement, aménagements) sont réglées directement par la Fondation auprès des fournisseurs et professionnels, sur présentation de factures. Cette méthode garantit la bonne utilisation des fonds et la traçabilité des dépenses engagées.

 **230**
refuges soutenus

 **300**

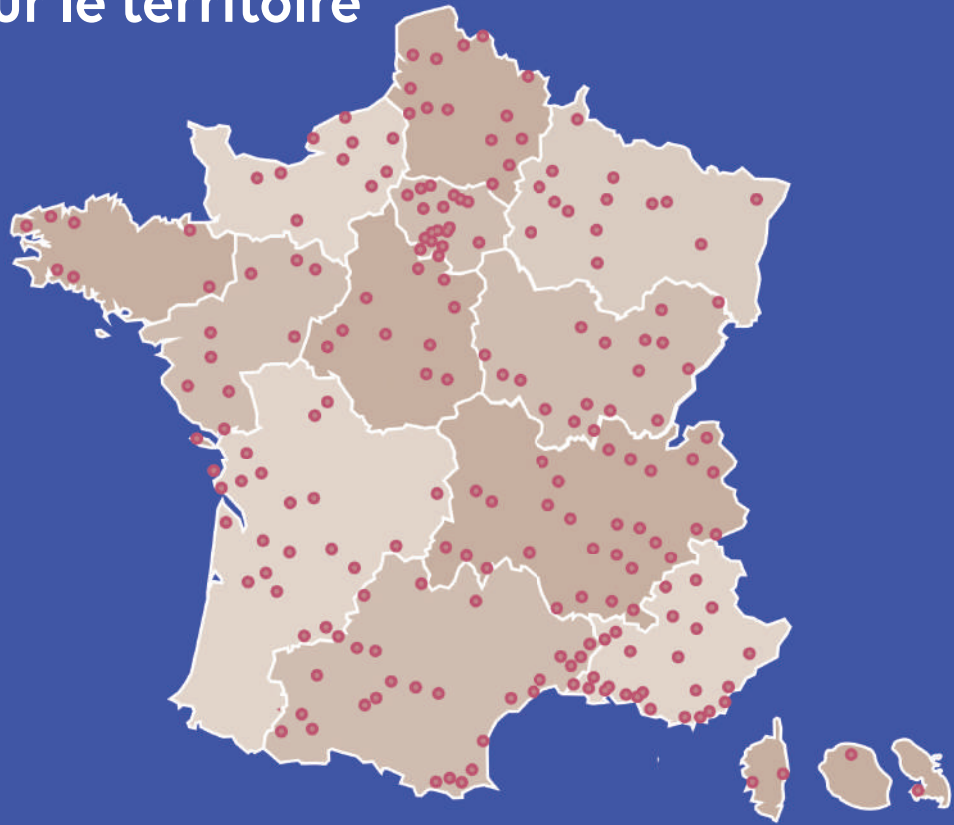
associations Chats-Libres et associations de protection animale soutenues

 **7,5**

millions d'euros octroyés par la Fondation 30 Millions d'Amis à + de 500 refuges et associations partenaires en France



Plus de 500 refuges et associations partenaires répartis sur le territoire français :



Un partenariat actif et concret au profit des refuges partenaires

• Réparer les blessures et redonner confiance

au sein du Refuge de Saint-Georges-d'Oléron (17), des animaux maltraités, abandonnés ou en état d'urgence, dont de nombreux doyens. Dans des parcs arborés de 200 à 5 000 m², ils profitent d'équipements pensés pour eux (terrasse, transat, piscine, jouets...). Progressivement, ils reprennent des forces, surmontent leurs traumatismes dans l'attente d'un foyer aimant. Ce refuge fait partie des rares structures en France à offrir des espaces de semi-liberté aux animaux recueillis. Il est soutenu depuis plusieurs années par la Fondation 30 Millions d'Amis, ce dont il est très reconnaissant : « Merci à vous 30 Millions d'Amis qui soutenez solidement les petits protégés de vos refuges partenaires ». Cette aide favorise notamment l'adoption des nombreux chiens séniors présents grâce à l'Opération Doyens.

" En tant qu'amoureuse des animaux, j'avais envie de leur venir en aide concrètement. J'ai sollicité la Fondation 30 Millions d'Amis, puis j'ai rempli un dossier. Après plusieurs échanges et la fourniture de documents, j'ai signé une charte d'engagement pour devenir enquêtrice-bénévole. Depuis, avec ma carte d'enquêteur-bénévole, j'agis en coopération avec le service juridique et les équipes de la Fondation. Nous sommes réunis autour d'une même mission : sauver et défendre les animaux en danger. C'est tellement gratifiant, car les animaux sauvés nous le rendent 1 000 fois !"

Brigitte, enquêtrice-bénévole depuis 5 ans



de frais de nourriture
pour les chiens / chats

de frais vétérinaires
pour les chiens / chats

Le mot de Reha



C'est dans les refuges que des milliers d'animaux maltraités, abandonnés, meurtris, retrouvent l'espoir d'une vie meilleure, entourés de tout l'amour des bénévoles dévoués qui prennent soin d'eux."

Reha Hutin

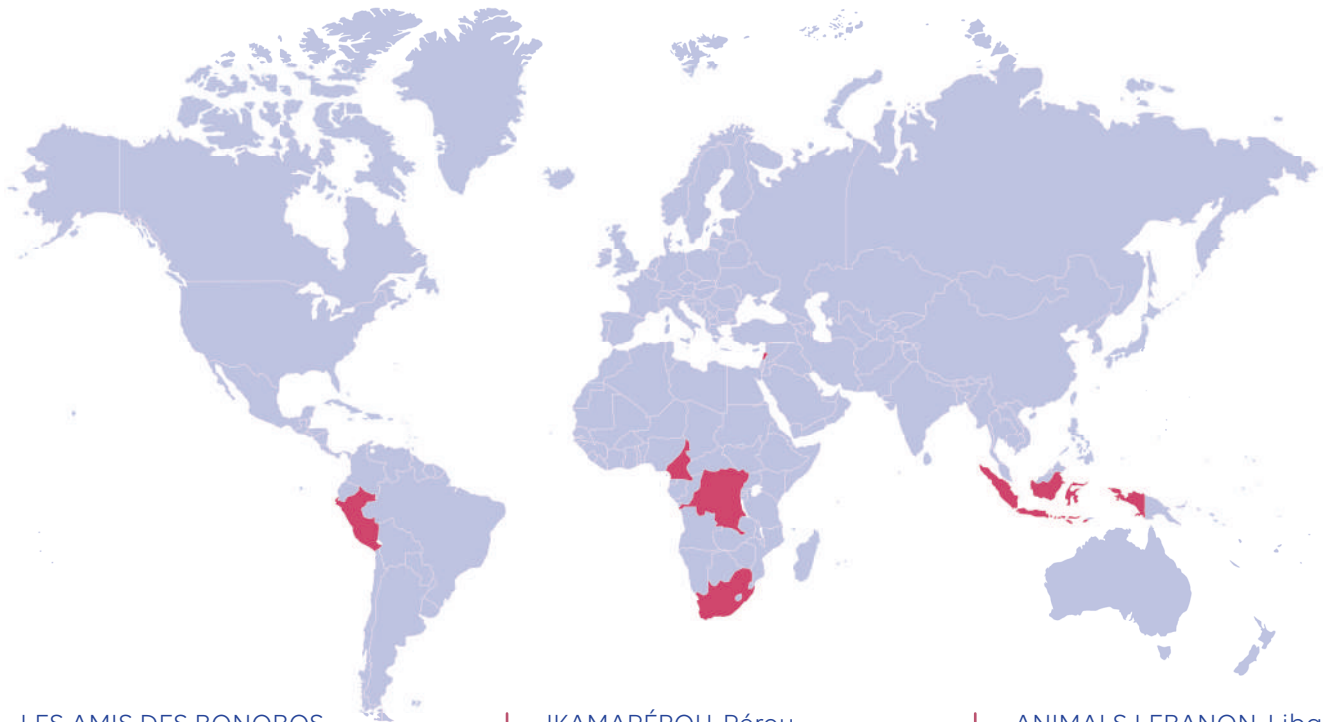


• 20 ans d'un soutien renouvelé

À Castelsarrasin (82), le refuge Les Oubliés de Saint Béart se consacre depuis 25 ans à la lutte contre la maltraitance. Les bénévoles de l'association se battent au quotidien pour soigner, remettre sur pattes et faire adopter une cinquantaine de chiens et une soixantaine de chats chaque année. Depuis 20 ans, ils peuvent compter sur le soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis, qu'ils saluent ainsi : « Un immense merci à cette grande Fondation qui œuvre au quotidien pour la misère animale ». Cet appui crucial sert à régler les frais vétérinaires, la nourriture, les travaux d'amélioration du refuge et l'achat de matériel divers. Ainsi, en 2025, le financement intégral de deux nouveaux enclos a offert plus d'espace aux animaux recueillis.



Des interventions aux quatre coins du monde



LES AMIS DES BONOBO
EN EUROPE, RDC

ASSOCIATION PAPAYE
INTERNATIONAL,
Cameroun

IKAMAPÉROU, Pérou

P-WAC, RDC

KALAWAIT, Indonésie

BETA, Liban

ANIMALS LEBANON, Liban

FREEME WILDLIFE,
Afrique du Sud

SANWILD WILDLIFE,
Afrique du Sud

• Protéger et sauvegarder les chimpanzés au Cameroun

Depuis 2018, la Fondation 30 Millions d'Amis se tient aux côtés de Papaye International. Créée en 1998, cette association camerounaise offre un refuge à des chimpanzés orphelins. Une protection particulièrement précieuse pour cette espèce en danger d'extinction, dans un pays en butte à la déforestation et au braconnage.

Une trentaine de primates profitent d'un espace de liberté sur trois îles protégées, un véritable sanctuaire au sein du parc naturel de Douala Edea. Afin de financer les équipements nécessaires à la prise en charge de ces animaux sauvages, l'association a pu compter sur la Fondation pour s'équiper de deux bateaux et d'un moteur neuf pour renforcer la sécurité du transport des jeunes primates.



À la rescousse de la faune sauvage

La Fondation 30 Millions d'Amis apporte un soutien financier à des refuges et associations partenaires engagés dans la protection des animaux sauvages, en France comme à l'international. Reconnues de longue date pour leur expertise de terrain, ces structures — telles que Tonga Terre d'Accueil (42) ou le Refuge de l'Arche (53) — sont accompagnées par la Fondation pour développer et pérenniser leurs installations. Les aides portent sur la rénovation et la création d'espaces d'accueil, ainsi que sur la prise en charge de frais liés à l'alimentation et aux soins vétérinaires.

• Le sauvetage d'Ysis et Yoda, victimes du trafic de félins

Nés en France, Ysis et Yoda, deux lionceaux (une femelle et un mâle) d'environ 4 mois ont été abandonnés après avoir été utilisés par un rappeur pour ses clips et sur ses réseaux sociaux. À la demande du Parquet d'Aix-en-Provence (13), ils ont été pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis et son partenaire Tonga Terre d'Accueil en 2020. Si leur état de santé s'est révélé satisfaisant, ils présentaient une forte imprégnation à l'Homme.

Une enquête judiciaire a été ouverte afin de déterminer leur provenance, les premières analyses laissant supposer une origine issue de structures telles que des zoos ou des cirques. Cette affaire illustre les dérives liées à la reproduction non encadrée d'animaux sauvages et aux trafics qui en découlent (voir page 28). Heureusement pour Ysis et Yoda, en mars 2025 une opération d'envergure a été mise au point pour les transférer vers l'Afrique du Sud, au sanctuaire SanWild, partenaire historique de la Fondation 30 Millions d'Amis. Ils y vivent désormais en semi-liberté, dans un enclos de huit hectares financé par la Fondation et bénéficient d'une protection et de soins adaptés. Ils resteront sous notre protection jusqu'à la fin de leur vie.

" C'est beaucoup d'émotions. Nous avons pu les suivre à chaque étape de leur transfert, et ils s'apprentent à vivre une vie fantastique. Nous avons néanmoins un petit pincement au cœur de les quitter, puisque nous nous sommes occupés d'eux depuis qu'ils ont quatre mois. Mais cet aboutissement justifie notre travail envers la faune sauvage ! "

Jean-Christophe Gérard,
vétérinaire de l'association
Tonga Terre d'Accueil



**Découvrez l'histoire
d'Ysis & Yoda
en vidéo**





• Un daim transféré vers un refuge adapté

Sollicitée par un particulier dans le Calvados, la Fondation 30 Millions d'Amis est intervenue pour prendre en charge un daim mâle âgé d'environ huit ans. Depuis plusieurs années, il vivait dans un enclos privé. Suite au décès de ses congénères, victimes de problèmes de consanguinité, le cervidé s'est retrouvé esseulé.

Ses conditions de vie étaient correctes, mais son détenteur ne disposait pas des autorisations réglementaires requises. Après s'être rapproché de la préfecture, l'homme a obtenu un certificat de capacité provisoire d'un an, le temps d'organiser un placement adapté.

En janvier 2025, les équipes de la Fondation 30 Millions d'Amis, accompagnées d'une vétérinaire, de sapeurs-pompiers spécialisés et de membres

du Refuge de l'Arche (53), ont procédé à la capture sécurisée de l'animal. Ils l'ont ensuite stérilisé puis l'ont identifié par puce électronique. Transféré au Refuge de l'Arche, partenaire de la Fondation, le daim a été placé en quarantaine avant d'intégrer un groupe de congénères. Bénéficiant d'une protection pérenne, il vit à présent dans un environnement conforme à ses besoins physiologiques.

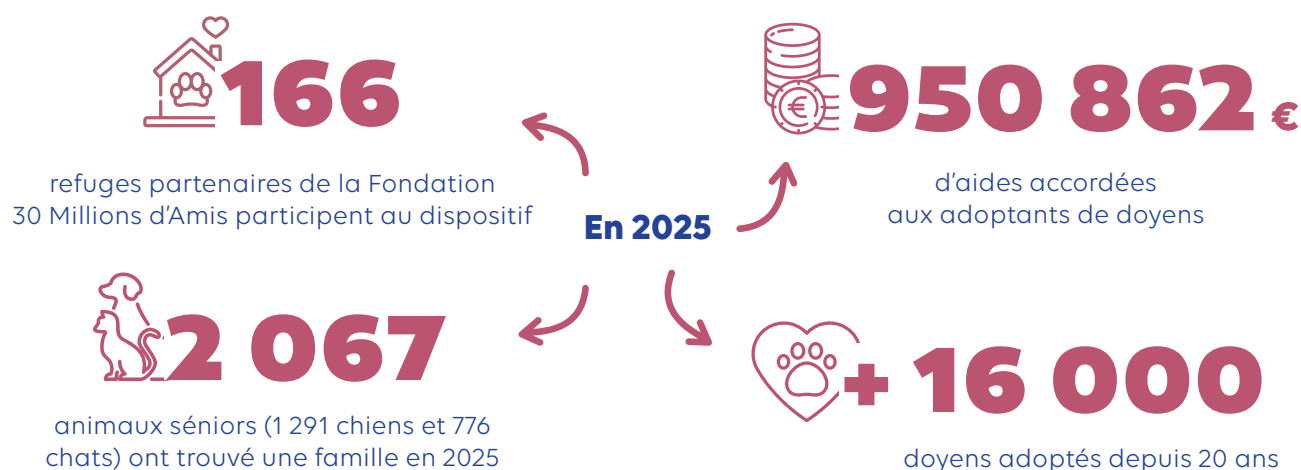
Découvrez le sauvetage en vidéo



Opération Doyens : 20 ans au profit des animaux seniors

Depuis deux décennies, la Fondation 30 Millions d'Amis facilite et encourage l'adoption de chiens et de chats âgés de plus de 10 ans. En effet, elle prend en charge jusqu'à 800 €* de frais vétérinaires pour chaque adoption, levant ainsi les craintes liées aux éventuels problèmes de santé de ces chiens et chats seniors et aux coûts des soins vétérinaires associés. Baptisée Opération Doyens, cette démarche répond à une véritable urgence : si un animal âgé n'est pas adopté dans l'année suivant son arrivée au refuge, ses chances de trouver un foyer pour ses dernières années diminuent considérablement. Un enjeu crucial pour leur offrir une fin de vie entourée de l'affection d'une famille aimante.

**Depuis 2026, l'aide financière s'élève à 1 000 euros.*



Une retraite bien méritée pour Johnny, un chien délaissé et aveugle

Johnny, un chien âgé de 12 ans, a été récupéré par la fourrière dans un état lamentable. Il a ensuite été recueilli par le refuge de l'association Galia à Fontenay-le-Comte (85), partenaire de la Fondation 30 Millions d'Amis. Il a eu la chance d'y rencontrer Marylène, son adoptante : « J'ai eu un coup de cœur pour Johnny. Personne ne s'est occupé de lui pendant longtemps et il ne savait pas ce qu'étaient les câlins. D'après le vétérinaire, son passé est sans doute très difficile. Il ne voit plus et a des problèmes de peau intenses. Depuis son adoption, on lui donne énormément d'affection pour lui montrer que tous les humains ne sont pas mal intentionnés. Il se détend petit à petit. Malgré son handicap, Johnny s'exprime bien et se montre très débrouillard au quotidien. Il est sous traitement et le poil recommence à pousser. Les progrès se remarquent peu à peu. Je suis très heureuse de donner au petit Johnny ce bout de vie pour l'accompagner dans ses dernières années. »

Découvrez l'histoire
complète de Johnny



Stérilisation des chats errants : seule méthode qui allie éthique et efficacité

La présence de chats errants constitue un enjeu pour de nombreuses communes. Les nuisances associées — odeurs, miaulements, dégradations, impacts sur la faune locale — peuvent générer des problèmes d'hygiène et des difficultés de cohabitation avec les riverains. La dynamique de reproduction explique l'ampleur du phénomène : une chatte peut avoir deux à trois portées par an de trois à cinq chatons chacune, ces derniers étant en capacité de se reproduire dès six mois. Un couple non stérilisé peut ainsi engendrer jusqu'à plus de 20 000 descendants en quatre ans.

• Une étroite coopération avec les mairies et les associations

La stérilisation est la méthode la plus adaptée pour stabiliser durablement les populations de félins errants, tout en préservant leur bien-être. Reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle constitue une solution à l'euthanasie tout en maintenant le rôle régulateur des chats vis-à-vis des rongeurs. Depuis 2013, la Fondation 30 Millions d'Amis déploie le plus vaste programme national de stérilisation et d'identification des chats errants. Il prévoit la capture des animaux, leur stérilisation et leur identification par puce électronique, puis leur retour sur leur site d'origine. La Fondation assure la prise en charge de 50 %* des frais de stérilisation et d'identification (le solde revenant à la municipalité concernée) et règle directement les praticiens. La gestion et le suivi sanitaire des félins sont assurés par les communes et les associations locales.

**À partir de 2026, les frais de stérilisation et d'identification sont supportés à 100 % par la Fondation.*

" Nous sommes une association, une équipe exclusivement de bénévoles. Sans la Fondation 30 Millions d'Amis (...), ce ne serait pas possible de mener à bien notre travail. La stérilisation et l'identification, ce n'est pas gratuit."

Isabelle Peridon, présidente de l'Amour des chats 52 (Saint-Dizier)

" Aujourd'hui, nous réaffirmons notre engagement en faveur du bien-être animal en renouvelant notre partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur notre territoire. Ici, à Grasse, nous allons bien au-delà de la simple obligation. Nous agissons avec conviction, en partenariat avec une fondation reconnue nationalement pour son expertise."

Jérôme Viaud, maire de Grasse (06)



associations Chats-Libres ont sollicité la Fondation en 2025 pour un montant de + de 800 000 €

LE MOT DE REHA



" Face aux difficultés rencontrées par les associations de chats libres et les municipalités, notre programme de stérilisation des chats errants a démontré son efficacité et son impact positif tout en préservant le bien-être des félins."

Reha Hutin

02 **sauver**





Le point de vue de ...

Virginie Faugas, juriste à la Fondation 30 Millions d'Amis



« En 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis a mené plusieurs enquêtes et déposé un grand nombre de plaintes pour maltraitance animale. Pourtant, la réponse judiciaire reste parfois en deçà de nos attentes et ne reflète pas toujours la gravité des sévices infligés aux animaux. Nous plaidons pour que les peines prononcées soient plus sévères, conformément à la loi du 30 novembre 2021 renforçant la lutte contre la maltraitance animale. Nous constatons toutefois une évolution encourageante : les forces de l'ordre nous

sollicitent désormais plus fréquemment, signe d'une sensibilité accrue à la cause animale. Cette progression positive découle notamment de la diffusion gracieuse par la Fondation du Code de l'animal auprès des services concernés. Cette empathie croissante s'inscrit dans la continuité d'un travail pédagogique de longue haleine que nous menons, avec le soutien de nos enquêteurs-bénévoles et de nos avocats, tous profondément engagés. Le service juridique de la Fondation joue un rôle central dans cette chaîne de solidarité : mettre en relation l'ensemble des acteurs concernés, les accompagner et les conseiller pour agir rapidement et efficacement dès qu'une situation de souffrance animale nous est signalée. »



Enquêter pour secourir les animaux en danger

Chaque jour, et sur l'ensemble du territoire, des enquêteurs-bénévoles de la Fondation 30 Millions d'Amis interviennent lors de situations d'abandon, de maltraitance ou d'actes de cruauté caractérisée. Elles agissent avec détermination face aux élevages illégaux et aux réseaux de trafic, dont les pratiques condamnent des milliers d'animaux à des conditions de vie révoltantes.

Mettre fin au calvaire d'animaux meurtris par des maîtres indignes constitue une priorité pour la Fondation 30 Millions d'Amis. Chaque intervention vise un double objectif : faire cesser immédiatement la souffrance et offrir aux animaux pris en charge la perspective d'un avenir plus sûr, dans un environnement respectueux de leur bien-être.

• Des interventions de la dernière chance

Abandons, trafics, syndrome de Noé*... La Fondation 30 Millions d'Amis a multiplié en 2025 ses interventions pour secourir des animaux – domestiques et sauvages – en détresse. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : « *Cette année, nous avons pris en charge plus d'animaux* », souligne le Service Juridique de la Fondation 30 Millions d'Amis. Cela représente une augmentation de près de 200 opérations de sauvetage en un an !

**Ce trouble obsessionnel du comportement conduit ceux qui en sont atteints à accueillir chez eux un très grand nombre d'animaux, bien au-delà de leurs moyens.*


420

enquêteurs-bénévoles
ont aidé la Fondation
30 Millions d'Amis en 2025


1 141

animaux secourus sur la période 2025 :
chiens, chats, équidés et autres animaux
(NAC, animaux de ferme et sauvages)

• Le martyre de Moula, recluse sur un balcon en pleine canicule

Durant l'été 2025, alors que la température avoisinait les 37°C sous abri, la chienne Moula dépérissait. Laissée en permanence sur le balcon d'un immeuble, dans la commune d'Avon (77), elle n'avait aucun abri pour se prémunir de la chaleur intense durant la journée. Alertée par une voisine, la Fondation 30 Millions d'Amis s'est rendue sur place avec les forces de l'ordre. À son arrivée, Florence, enquêtrice-bénévole, est sous le choc face à l'état de maigreur de Moula : « *Son détenteur et sa compagne ont indiqué ne plus avoir le temps de s'en occuper, mais affirmaient la rentrer le soir. Des propos démentis par la voisine. Le couple prétendait avoir déjà essayé de la placer en refuge, sans succès, et craignait qu'elle ne soit pas heureuse en box. Mais il est clair que les conditions d'un refuge sont bien meilleures qu'une vie sur ce balcon !* » Pour Florence, il était impératif d'extraire Moula de cet environnement toxique. Après négociation, le couple a accepté de s'en séparer. Moula a alors été prise en charge par le refuge 30 Millions d'Amis de La Tuilerie (77). Un soulagement pour l'enquêtrice-bénévole : « *Cette chienne est extrêmement gentille et affectueuse. Elle nous suivait sans problème et s'est laissée promener pendant une heure. Elle engloutissait la nourriture qu'on lui donnait.* » Désormais entourée de soins et d'affection, elle a retrouvé à la fois l'appétit et le goût de vivre.



Une chaîne de mobilisation et d'action

1



Signalement

par des particuliers,
les services vétérinaires
ou les forces de l'ordre.

2



Enquête

sur place par des
enquêteurs-bénévoles
de la Fondation
30 Millions d'Amis.

3



Organisation du sauvetage

en partenariat avec
une structure partenaire
ou les refuges de la Fondation.

4



Recueil

de l'animal par la structure
ou le refuge mobilisé lors
du sauvetage.



La Ferme des Aubris offre une nouvelle vie à des équidés maltraités

À la Ferme des Aubris, dans le Cher (18), des chevaux, poneys et ânes s'épanouissent sur 185 hectares de prairies traversées par le Canal de Berry. Ils profitent pleinement de l'air pur et de vastes espaces. Ce havre de paix résulte d'un projet ambitieux, mené durant cinq ans par la Fondation 30 Millions d'Amis. Une ancienne exploitation bovine a été réhabilitée pour devenir le plus grand refuge de France et d'Europe consacré aux équidés ayant échappé à des situations de maltraitance ou d'abandon.

• Un lent processus de guérison

Les chevaux, poneys et ânes accueillis à la Ferme des Aubris ont souvent enduré les pires souffrances. Ils ont subi le froid, la faim, et des actes de maltraitance perpétrés par des détenteurs malveillants, dont ils gardent des séquelles. Certains d'entre eux manifestent une méfiance extrême vis-à-vis des humains. Pour leur redonner confiance et les remettre sur pied, une équipe dévouée leur prodigue des soins attentifs, de la douceur et de la sollicitude. Avec une infinie patience et des soins vétérinaires lorsque c'est nécessaire, ils leur offrent les conditions d'une vie sereine et respectueuse de leurs besoins. Les équidés bénéficient ainsi de rations alimentaires deux fois par jour. Ils disposent de foin et d'eau à volonté dans leur enclos. Ils sortent quotidiennement au pré puis se reposent dans des box spacieux et confortables. La Ferme des Aubris incarne l'engagement de la Fondation 30 Millions d'Amis de garantir à des équidés en souffrance, la protection et l'attention indispensables pour renouer avec une vie apaisée.



En novembre 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis a été sollicitée pour prendre en charge une quinzaine de chevaux qui souffraient de conditions de vie déplorables et d'un manque de nourriture. Tous les mois, le Dr Chloé Bérard, la vétérinaire de la Fondation 30 Millions d'Amis spécialisée dans les chevaux, passe à la ferme des Aubris pour réaliser « un check-up de l'écurie ».

" Lors de mon dernier passage, j'en ai profité pour faire le point sur les chevaux saisis. Les signes de maltraitance étaient visibles : manque de soins, amaigrissement avec une perte de graisse et de muscles, présence de petites plaies et de nombreuses tiques sur le ventre. Elles peuvent provoquer des maladies, avec de gros pics de température et un état très fébrile. Nous allons bien sûr soigner ces chevaux, avec l'objectif de leur apporter un confort de vie et faire en sorte qu'ils passent leurs vieux jours de la façon la plus paisible possible. "

**Dr Chloé Bérard, vétérinaire
de la Fondation 30 Millions d'Amis**



Le mot de Reha



« **Savoir s'occuper
d'un équidé ne s'improvise pas.**
Nous souhaitons la mise en place d'un
certificat de capacité obligatoire pour
ceux qui souhaitent avoir un cheval, un
poney, un âne... afin de réduire les cas de
négligence et de maltraitance. »

Reha Hutin

Découvrez en images
la Ferme des Aubris



équidés sur le site

 **2 231 806 €**

de frais de fonctionnement (aliment,
fourrage, frais vétérinaires et maréchalerie,
frais de personnel, charges...)

Au C.H.U. de La Tuilerie, des animaux retrouvent la santé et la confiance

En Seine-et-Marne, le Centre d'hébergement de La Tuilerie de la Fondation 30 Millions d'Amis recueille jusqu'à 150 chiens et chats, victimes d'abandon ou de sévices. Dès leur arrivée, ils sont examinés par un vétérinaire qui s'occupe de leur prodiguer tous les soins dont ils ont besoin. Ils sont également identifiés et stérilisés. Une équipe dévouée prend ensuite le relais. Peu à peu, à l'occasion des repas et des sorties, un lien de confiance se tisse avec son soigneur. Ce long travail de resocialisation requiert de la patience et des gestes d'affection. Une fois totalement rétabli et habitué aux contacts humains, l'animal peut être proposé à l'adoption et avoir ainsi la chance de trouver un foyer aimant.

Découvrez en images
le C.H.U. de La Tuilerie



• Un Staffordshire échappe de peu à un destin fatal

Lorsqu'un croisé Staffordshire d'environ 4 ans est retrouvé égorgé, enfermé dans une valise sur un trottoir de Livry-Gargan (93), ses chances de survie semblent bien minces. Secouru, il a été opéré en urgence avant d'être pris en charge par le refuge 30 Millions d'Amis de La Tuilerie. « *L'opération s'est bien passée. La cicatrisation sera longue ; la plaie se situant au cou, une zone souvent sollicitée par le chien lorsqu'il tourne la tête* », explique Anne Puggioni, la directrice du refuge. Baptisé Knight (chevalier en anglais), le Staffordshire est suivi en permanence par l'équipe de soigneurs-animaliers, qui s'assurent des progrès de son traitement. Elle lui témoigne toute la tendresse dont il a besoin pour se remettre de son traumatisme. Cette histoire a ému le maire de Livry-Gargan et l'ensemble des habitants : « *Nous ne nous habituerons jamais à cette barbarie et à ce manque d'humanité !* », a rappelé l'édile dans un message à la Fondation. La ville a décidé de porter plainte et a fait un don de 1 000 euros pour remercier la Fondation 30 Millions d'Amis qui, de son côté, s'est constituée partie civile.





• Les chatteries du C.H.U. de La Tuilerie font peau neuve

L'une des deux chatteries du Centre d'Hébergement d'Urgence de La Tuilerie (77) a été totalement rénovée : fondations refaites à neuf, isolation, chauffage au sol, casiers respectueux du bien-être des chats, portes vitrées... Le parc extérieur du bâtiment a été également revu et agrandi ; il est désormais clos par une grille galvanisée toute hauteur pour protéger les félins. Le sol du jardin de l'autre chatterie a lui aussi bénéficié d'une remise à neuf, avec une dalle en béton lisse qui favorise un nettoyage en profondeur. Quant à l'entrée centrale qui mène aux deux espaces, elle a fait l'objet de travaux de VRD (voiries et réseaux divers) et de la pose d'enrobés jusqu'au portail électrique flambant neuf. Celui-ci est doté d'un portillon pour permettre un passage en toute sécurité des équipes sortant les chiens en promenade.

Le mot de Reha



Notre C.H.U. de La Tuilerie se bat au quotidien pour soigner

des animaux victimes de mauvais traitements et leur offrir une seconde chance.

Cela requiert de l'engagement, de l'amour et de la persévérance."

Reha Hutin



2 593 397 €

de frais engagés par le C.H.U. de La Tuilerie (frais de nourriture, de soins vétérinaires, de personnel, charges...)



799

animaux ont été adoptés ou placés en famille d'accueil en 2025



775

animaux ont été recueillis au C.H.U. en 2025, 380 chiens, 395 chats

03 DÉFENDRE & LÉGIFÉRER



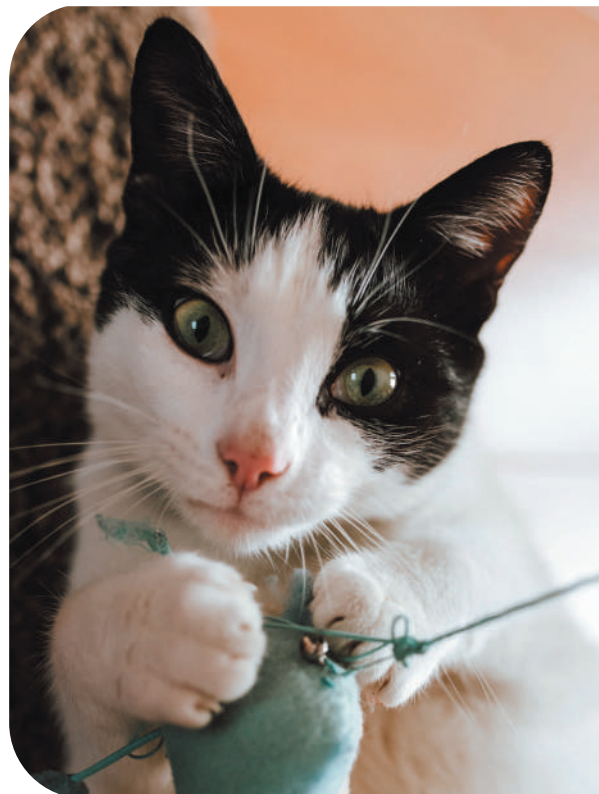


Le point de vue de ...

**Lorène Jacquet, Responsable des Affaires Publiques
à la Fondation 30 Millions d'Amis**

« En 2025, en raison de l'instabilité politique, les questions législatives ont été repoussées. Nous nous sommes concentrés sur la mise en application de la loi de novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, afin de lever tous les blocages qui empêchent encore d'en faire pleinement et entièrement respecter les termes, et de rappeler l'urgence de promulguer des décrets sanctions. Nous avons également été très engagés sur la question de l'interdiction de la vente de chiens et de chats en animalerie et sur la mise en œuvre concrète de la fin de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques, prévue pour 2028. Concernant le commerce

d'animaux de compagnie exotiques et le trafic d'animaux sauvages, nous nous sommes mobilisés pour contribuer à leur limitation. Au-delà des normes et des lois, une collaboration commence à s'organiser avec les ministères concernés autour du sujet de la maltraitance animale, qui laisse espérer une amélioration des réponses des institutions. »



Agir pour les animaux dans les tribunaux

La Fondation 30 Millions d'Amis ancre son engagement pour la protection des animaux sur tous les fronts, dont celui des tribunaux. Elle dépose régulièrement plainte et se constitue partie civile dans de nombreux procès pour maltraitance. Par sa détermination constante, elle contribue à faire évoluer concrètement le droit en faveur des animaux, pour que justice soit rendue aux victimes d'actes de cruauté. En 2025, grâce à la fidélité et la générosité de ses donateurs, la Fondation 30 Millions d'Amis est intervenue dans 132 nouvelles procédures judiciaires.

 **202 457 €**

de frais de procédure pour agir
devant les tribunaux contre
la maltraitance en 2025

• Prison ferme pour l'auteur de maltraitances sur dix chiens

Alertée par un signalement évoquant des chiens dans un état alarmant, l'équipe du refuge de L'Isle-sur-la Sorgue (84), partenaire de la Fondation 30 Millions d'Amis, a découvert deux chiens décédés, et huit autres très amaigris, enfermés dans un enclos grillagé d'environ 30 m², sans ombre ni eau potable. L'un des rescapés souffrait de nombreuses escarres et d'une cachexie sévère. La Fondation 30 Millions d'Amis s'est constituée partie civile au procès qui a suivi. Absent à l'audience du tribunal de Carpentras (84), le prévenu fait désormais l'objet d'un mandat d'arrêt. Il a été condamné à un an de prison ferme pour abandon et maltraitance, à une interdiction définitive de détenir un animal et à la confiscation de son permis de chasse pour cinq ans. Les huit chiens ayant survécu à l'enfer sont désormais en sécurité au refuge de L'Isle-sur-la-Sorgue.





procédures judiciaires ont été engagées contre des détenteurs d'animaux et plus d'un millier d'enquêtes pour maltraitance animale ont été ouvertes.

Le mot de Reha



En lançant des procédures judiciaires, notre priorité est de sauver des animaux meurtris et de les replacer entre de bonnes mains."

Reha Hutin

• Le massacre d'une chienne sanctionné par la justice

À Auxerre (89), un couple a été condamné pour avoir décapité à la tronçonneuse leur chienne dogue argentin en mai 2024. Les faits ont été découverts lors d'une intervention des gendarmes, appelés pour violences conjugales. Poignardée à plusieurs reprises par le couple, la chienne a agonisé durant plus de trente minutes avant d'être décapitée par le mari. Les prévenus ont déclaré avoir voulu venger la mort de leur chat, qu'ils attribuaient à la chienne. Ils ont affirmé avoir envisagé de la faire euthanasier, mais n'ont pas voulu attendre. En 2025, l'homme a écopé de 18 mois d'emprisonnement, dont 6 ferme sous bracelet électronique ; la femme, de 24 mois dont 12 ferme, également sous bracelet électronique. Tous deux sont soumis à un sursis probatoire de deux ans, à des obligations de soins psychiatriques et addictologiques, ainsi qu'à une interdiction définitive de détenir un animal. La Fondation 30 Millions d'Amis, partie civile au procès, a salué la reconnaissance de culpabilité des individus, mais a déploré le manque de sévérité des peines au regard des atrocités commises.

Vantara, les dessous d'un trafic d'animaux sauvages d'envergure mondiale

En Inde, le complexe privé Vantara prétend constituer un havre sécurisé pour espèces menacées. Pourtant, l'enquête menée par la Fondation 30 Millions d'Amis aux côtés de partenaires internationaux, dresse un tableau bien plus sombre. En effet, depuis 2022, plus de 50 000 animaux auraient transité vers ce site, au terme d'importations d'une ampleur inédite s'apparentant à un gigantesque trafic d'espèces sauvages.

Implanté au cœur de la province du Gujarat, sur 1 400 hectares, au sein de la plus grande raffinerie pétrolière du monde, Vantara n'est pas ouvert au public. Créé par Anant Ambani, fils de l'homme le plus riche d'Asie, ce vaste parc animalier a été inauguré en 2025.

Mais les milliers de documents douaniers analysés par la Fondation 30 Millions d'Amis et ses partenaires internationaux, ont mis à jour un trafic mondial sans précédent. Ils révèlent notamment des échanges portant sur des centaines d'espèces, dont de nombreuses protégées, issues de tous les continents, avec pour unique destination : Vantara.



• Des transferts massifs d'animaux à l'international

Étendues sur plusieurs mois, nos investigations ont fait apparaître de nombreuses incohérences, telles que des défauts de traçabilité, des permis d'export sujets à caution, ou encore une origine incertaine d'animaux classés en danger. À ce sujet, le rapport du secrétariat de la Cites (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) évoque également un risque de « blanchiment » de trafic sous couvert d'opérations de sauvetage.

Plusieurs États auraient, volontairement ou non, contribué à ces transferts ; certains animaux pouvant même avoir été prélevés directement dans la nature. Aux côtés de la Fondation 30 Millions d'Amis, ONG et experts mondiaux dénoncent l'ampleur du réseau impliqué et l'insuffisance de coopération des autorités indiennes.

• Une forte mobilisation, à l'instigation de la Fondation

La Fondation 30 Millions d'Amis a transmis un dossier complet aux autorités nationales et européennes. Sa Présidente, Reha Hutin, a interpellé la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, rappelant un chiffre éloquent : en novembre 2025, 91 % des Français* estimaient que la lutte contre le trafic d'espèces sauvages devait constituer une priorité politique. Malgré les révélations de la Fondation sur ces soupçons de trafic d'espèces, le vote du Comité permanent de la Cites en novembre 2025 n'a pas abouti à une suspension des importations vers Vantara. Les États membres ont également écarté l'idée de contrôles renforcés.

**Sondage Fondation 30 Millions d'Amis-IFOP.*

LE MOT DE REHA



Les efforts de conservation ne doivent plus être bafoués par ceux qui considèrent la nature comme une ressource au service de leurs intérêts."

Reha Hutin

• Des risques écologiques et sanitaires

Le volume des prélèvements d'animaux et la diversité des espèces concernées – primates, félins, oiseaux rares, reptiles – font peser un risque direct sur des populations déjà fragilisées. Le braconnage pourrait s'en trouver renforcé, tandis que le déracinement des animaux compromet leur survie. À ces menaces, s'ajoutent des enjeux sanitaires liés aux transports longue distance et à la concentration d'un très grand nombre d'animaux sur un site industriel susceptible d'être exposé à des pollutions.

Face à ces dérives, la Fondation 30 Millions d'Amis a demandé l'ouverture d'une enquête internationale, l'application stricte des conventions existantes et un encadrement plus rigoureux, notamment au niveau européen, des exportations d'espèces protégées.

À ce jour, de nombreuses zones d'ombre persistent : origine précise des animaux, motivations réelles du projet, conditions de détention. Plus de 50 000 animaux seraient concernés, dans un contexte où les autorités nationales et internationales apparaissent, selon les ONG, au mieux dépassées, au pire complaisantes.



Intensification des actions de plaidoyer en France et en Europe

Animée par l'urgence d'améliorer la situation de milliers d'animaux en souffrance, la Fondation 30 Millions d'Amis a multiplié les actions de plaidoyer auprès des parlementaires français et européens. Certaines visaient à améliorer la mise en application de textes (comme la loi de novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale) et d'autres, à faire aboutir une nouvelle législation.

• Pour une interdiction du transport d'animaux vivants hors Union européenne

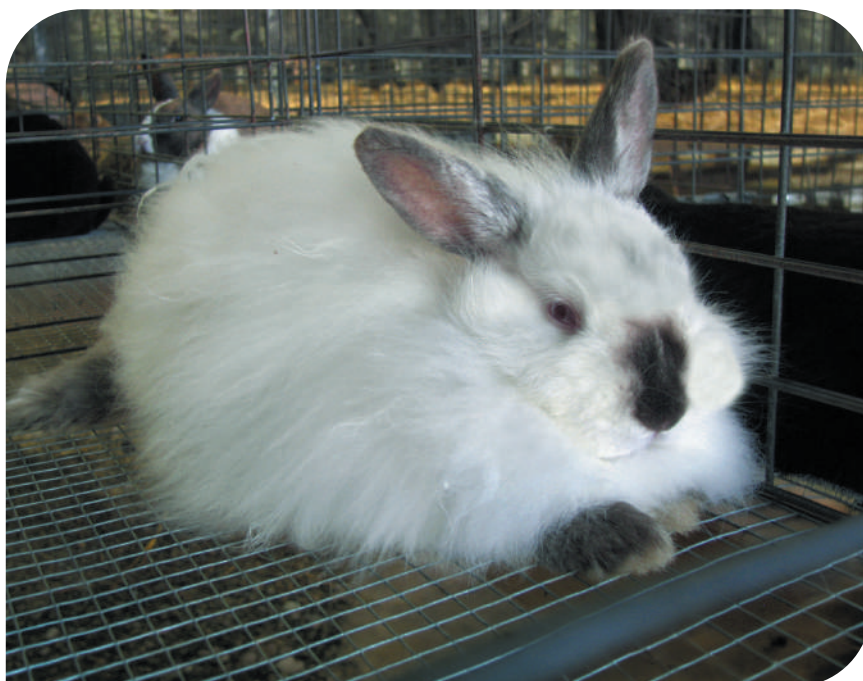
En 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis a intensifié son action à Bruxelles lors des discussions sur le règlement européen relatif à la protection des animaux pendant le transport. Elle souhaite un encadrement beaucoup plus strict en termes de durée de transport, de densité dans les camions et une interdiction en cas de températures extrêmes. Cette demande est en phase avec 91 % des Français*. Des centaines de millions d'animaux en Europe sont concernés et la Fondation poursuit sa lutte malgré les blocages et les réticences politiques.

**Baromètre 2025 Fondation 30 Millions d'Amis-IFOP.*



• En finir avec l'élevage d'animaux pour la fourrure

Tout au long de l'année 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis s'est fortement mobilisée sur le sujet, en intervenant auprès des eurodéputés. Malgré l'opposition de certains pays, la dynamique reste positive car une grande majorité d'États membres a déjà adopté des interdictions ou des normes très restrictives. Après la remise en mars 2026 d'une étude d'impact économique à la Commission européenne, un texte sur la fin de l'élevage d'animaux pour la fourrure est attendu quelques mois plus tard.



• Un progrès pour le bien-être des chats et des chiens

Très active sur le règlement relatif au « bien-être des chats et des chiens et à leur traçabilité » le premier du genre, la Fondation 30 Millions d'Amis a salué l'adoption du texte par le Parlement européen en juin 2025. Il regroupe des mesures telles que l'identification obligatoire, l'interdiction des mutilations et de la consanguinité ou encore l'encadrement de la reproduction dans les établissements de vente et dans les refuges. La Fondation attend cependant des mesures plus ambitieuses sur la fin de la vente en ligne d'animaux de compagnie. Le texte actuel se révèle à ce sujet moins ambitieux que celui édicté dans la loi française.

• Un livret sur la protection des animaux

La loi de novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale prévoit une sensibilisation du public à tous les niveaux, jusque dans les écoles. En mars 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis a proposé à la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, une collaboration sur un livret pédagogique de sensibilisation à la protection des animaux. Ce kit éducatif est d'autant plus important à une période où des actes de cruauté publiés sur les réseaux sociaux peuvent avoir un effet d'entraînement sur des jeunes, par mimétisme. Dans l'attente de la réponse du ministère, la Fondation a initié la rédaction de ce livret.

• Un soutien à la Ligue de Protection des Oiseaux

La France est en infraction avec les règles européennes sur la protection des espèces d'oiseaux sauvages. Les chasseurs refusent de prendre les mesures de protection du canard siffleur, de la caille des blés, de la grive mauvis... C'est pourquoi, la Fondation 30 Millions d'Amis a décidé d'appuyer une démarche de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), qui a demandé à la Commission européenne de renforcer la procédure engagée à l'encontre de la France.

• Mieux intégrer l'animal en ville

En 2025, La Fondation 30 Millions d'Amis a sollicité la création d'un groupe de travail sur l'intégration des animaux en ville. Elle demande à être partenaire d'une démarche nationale, inscrite sur le modèle du label « Ville amie des animaux », déjà présent en Île-de-France et en région PACA. Encouragée par l'écoute favorable de nombreux maires, la Fondation 30 Millions d'Amis voudrait capitaliser sur le retour d'expérience des villes déjà actives dans ce domaine. Une démarche qui s'inscrit dans la perspective de sa première participation au Salon des maires et des collectivités locales 2026.

• Un combat de longue haleine contre l'expérimentation animale

Depuis des années, la Fondation 30 Millions d'Amis est engagée contre les pratiques cruelles liées à l'expérimentation sur les animaux. Elle s'est ainsi élevée contre l'extension du centre de primatologie de Rousset (13) qui prévoit de tripler d'ici 2029 les capacités d'élevage de macaques et de babouins destinés aux laboratoires. Contestant fortement cette expansion, Reha Hutin a adressé un courrier à Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, lui demandant de mettre fin à ce projet néfaste pour la cause animale. « *Notre démarche n'est pas de remettre en cause la Recherche mais au contraire de vous encourager à favoriser l'innovation technologique et à bannir l'expérimentation animale qui pose un évident problème éthique, mais aussi de pertinence scientifique.* »



Une loi de protection animale qui peine à être appliquée

La loi du 30 novembre 2021 prévoyait une série de dispositions concrètes en faveur du droit des animaux : certificat pour l'acquisition d'un animal de compagnie, sanctions renforcées en cas de sévices, fin des delphinariums et des animaux sauvages dans les cirques itinérants, interdiction de la vente des animaux de compagnie sur internet, et des chiens et chats en animalerie... Dans les faits, les enquêtes de la Fondation 30 Millions d'Amis ont démontré de nombreuses dérives concernant le respect de la réglementation.

• Refuser la marchandisation en ligne de chiens et de chats

Malgré l'entrée en vigueur de la loi début 2024, certaines animaleries poursuivent leur commerce, en exerçant en arrière-boutique ou au sous-sol. D'autres recourent à la vente en ligne, proposant des animaux en « click and collect », comme de vulgaires marchandises. La Fondation 30 Millions d'Amis a enjoint la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, d'accélérer la publication du « décret sanction », en vue d'initier des contrôles et de punir les animaleries agissant de manière illégale.

• Des millions de chiens errants en danger au Maroc

Dès le mois d'avril 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis s'est inquiétée du sort de millions de chiens au Maroc, d'ici à la tenue de la Coupe du monde de football 2030 co-organisée par ce pays du Maghreb. Les autorités marocaines ont annoncé l'ouverture progressive de centres de stérilisation et l'élaboration d'un projet de loi sur la gestion et la protection des animaux errants. Cependant, des associations locales contredisent ces déclarations en dénonçant l'abattage d'une partie des chiens. Dans ce contexte, la Fondation 30 Millions d'Amis a envoyé une lettre à l'Ambassade du Royaume du Maroc en France pour faire part de sa « vive et légitime indignation » en raison d'informations persistantes sur ce sujet et a obtenu une audience auprès de l'Ambassadeure Samira Sitail. Parallèlement, Reha Hutin, a également écrit à la FIFA (Fédération Internationale Football Association), organisatrice de l'événement, appelant son président Gianni Infantino à « intervenir auprès des instances marocaines pour que la Coupe du Monde de football n'entraîne pas – en amont – la mort de millions de chiens ».



• Animaux sauvages dans les cirques itinérants : lever les blocages

Afin de garantir l'application de la loi prévoyant l'interdiction de la détention d'animaux sauvages dans les cirques itinérants dès le 1^{er} décembre 2028, des mesures s'imposent. C'est tout le sens d'un courrier adressé par Reha Hutin, au Premier ministre, Sébastien Lecornu demandant que des sanctions pénales s'appliquent en cas de reproduction, de commercialisation et d'acquisition d'animaux non domestiques par les cirques itinérants. Il est également impératif que les services de l'État opèrent un suivi régulier des cirques itinérants pour vérifier les conditions de détention des animaux. Enfin, le gouvernement doit rapidement mettre en œuvre un plan de soutien au placement des animaux issus des cirques, afin d'anticiper et de préparer l'accueil de ces centaines de fauves, primates, zèbres et autres espèces exploitées.

• Des chats torturés en ligne en Chine

La Fondation 30 Millions d'Amis a alerté sur l'essor d'un réseau international diffusant et monétisant des vidéos de torture de chats. Des images filmées principalement en Chine, où l'absence de législation favorise l'impunité. L'ONG Felins Gardians a recensé plus de 12 000 contenus en trois ans ! À la manœuvre, une organisation structurée recrute en ligne et encourage la surenchère de violences à des fins de business. Face à l'ampleur de ces vidéos sordides, la Fondation 30 Millions d'Amis a appelé l'Ambassade de Chine à la création d'une loi de protection animale et au renforcement de la coopération internationale pour enrayer la prolifération de ces contenus.

• La Fondation résolument opposée à la Loi Duplomb

En phase avec la mobilisation citoyenne contre la Loi Duplomb, la Fondation 30 Millions d'Amis, aux côtés de nombreuses organisations environnementales, a saisi le Conseil constitutionnel afin d'en contester la conformité. Elle s'est insurgée notamment des mesures favorisant l'industrialisation de l'élevage, l'allègement des procédures de consultation publique et la réduction des évaluations environnementales. Ces dispositions devraient aggraver les impacts sur la biodiversité, la santé publique et le climat. Suite au rejet par les Sages d'une partie des articles de la loi, la Fondation poursuit son combat pour une annulation complète.



• Les loups des Pyrénées échappent à une autorisation de tirs

Le Conseil d'État a annulé un arrêté préfectoral autorisant des tirs de défense contre les loups dans les Hautes-Pyrénées (65) qui aurait compromis la conservation du seul loup identifié à ce jour. Il a également condamné l'État à verser 3 000 euros de frais de justice. La Fondation 30 Millions d'Amis salue une décision qui réaffirme la primauté du droit et de la biodiversité dans un contexte national de tensions croissantes autour du statut du loup. Alors que la réglementation sera assouplie dès 2026, la Fondation plaide pour des solutions durables de cohabitation entre le loup et les activités humaines.

Le MOT DE REHA



Partout où les animaux sont menacés, nous sommes en première ligne afin d'interpeller les autorités et agir sur tous les fronts pour les défendre."

Reha Hutin

04 **sensibiliser**





Le point de vue de ...

Diederick Grolleau, Adjoint de Direction à la Fondation 30 Millions d'Amis



« Continuer à sensibiliser le public à la protection des animaux relève, pour la Fondation 30 Millions d'Amis, de sa mission sociale. C'est un combat qui requiert patience et opiniâtreté. Il doit se mener de manière durable, sur le long terme. Dans une époque empreinte d'une forte incertitude politique et économique, il est essentiel de veiller à maintenir la cause animale au premier rang des priorités. »

Les résultats de notre baromètre annuel « Les Français et le bien-être des animaux » nous confortent dans notre démarche : nos concitoyens sont de plus en plus sensibles à la souffrance animale et sont favorables à des mesures fortes, ambitieuses et concrètes, visant à protéger les animaux face à des pratiques cruelles ou des traditions qui leur semblent obsolètes. »



Trente ans de combats pour les animaux

En 2025, la Fondation 30 Millions d'Amis a célébré les trente ans de sa reconnaissance d'utilité publique (RUP)*. Ce jalon est emblématique d'une détermination constante et d'un engagement pérenne en faveur de la protection des animaux : sauvetage d'animaux abandonnés ou maltraités, statut juridique des animaux, lutte contre l'élevage intensif, gestion éthique des chats errants, soutien à l'adoption des animaux seniors... Appuyée par un réseau de plus de 500 refuges et associations partenaires et de plus de 400 enquêteurs-bénévoles, la Fondation œuvre pour sauver des animaux de la maltraitance et mène des actions judiciaires contre les auteurs d'actes de cruauté et de sévices à leur rencontre. En outre, elle amplifie son plaidoyer auprès des décideurs politiques en vue de faire progresser durablement la cause animale en France et en Europe.

• Frise chronologique

- **1995** Reconnaissance de l'utilité publique de la Fondation 30 Millions d'Amis par décret ministériel
- **1999** Annulation d'un projet d'élevage de chiens beagles destinés à l'expérimentation dans l'Allier
- **2007** Interdiction totale du commerce de fourrures de chiens et de chats en France et en Europe
- **2009** Développement du test cellulaire Valitox, une méthode substitutive à l'expérimentation animale
- **2015** Reconnaissance de l'animal comme « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil
Création du Centre d'Hébergement d'Urgence de La Tuilerie (77)
- **2016** Création du 1^{er} diplôme universitaire en droit animalier à l'Université de Limoges (87)
- **2018** Création du Code de l'animal
Création de la Ferme des Aubris (18), le plus grand refuge pour équidés d'Europe

• À l'écoute des nouvelles générations

La Fondation 30 Millions d'Amis répond systématiquement aux demandes d'étudiants qui la sollicitent pour leur mémoire, des tournages ou des demandes d'informations. Les échanges portent sur des sujets variés (captivité dans les zoos, stérilisation des chats, maltraitance, travail vis-à-vis des politiques, etc.). Comme le rappelle Lorène Jacquet, Responsable Campagnes et plaidoyer : « Nous sommes identifiés par les jeunes comme des experts sur ces thématiques. C'est encourageant et ça participe à nos actions de sensibilisation. »

• Un anniversaire marqué par des nouveautés

La Fondation 30 Millions d'Amis fait désormais figurer comme socle de son logo la mention « *Les droits de l'animal. Les devoirs de l'homme* ». Une façon de replacer la responsabilité humaine au cœur des avancées de la protection animale. Pour célébrer les 30 ans de sa reconnaissance d'utilité publique* (mars 1995 - mars 2025), la Fondation a diffusé un film de 45 secondes intitulé « *Un ami c'est pour la vie* », soulignant le lien extraordinaire qui unit l'homme à l'animal, ADN fondateur de la Fondation 30 Millions d'Amis. Avec en conclusion un rappel essentiel : « *Un ami ça ne s'abandonne pas, ça ne s'achète pas, ça ne s'exploite pas, ça ne se maltraite pas* ».

**La reconnaissance d'utilité publique relève d'une procédure d'accréditation. Elle permet à la structure de recevoir des dons, des libéralités (donations) et des legs.*



Découvrez le film



- **2020** participation active aux travaux parlementaires et ministériels pour l'élaboration de la loi contre la maltraitance animale (promulguée en 2021)
- **2023** Participation active aux travaux parlementaires et ministériels pour l'élaboration de la loi autorisant les résidents des Ehpad à être accompagnés par leur animal de compagnie (promulguée en 2024)
- **2025** 30 ans de reconnaissance de l'utilité publique de la Fondation 30 Millions d'Amis

Le mot de Reha



Grâce à une formidable mobilisation citoyenne à nos côtés, de grandes victoires ont été remportées.

Le combat se poursuit, l'engagement de notre communauté est notre force."

Reha Hutin

Mener un combat commun contre la maltraitance animale et la violence intrafamiliale

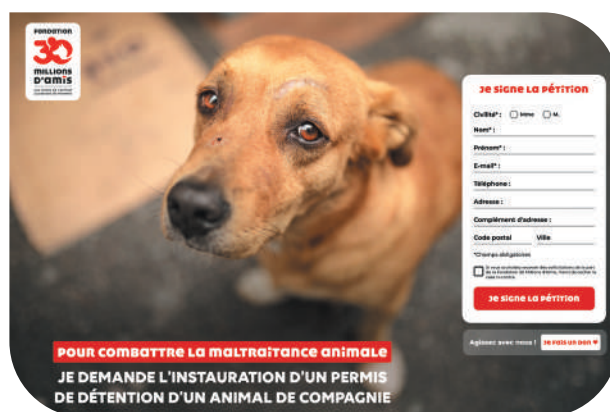
En septembre 2025, la cour d'appel d'Aix-en-Provence (13) a conclu un partenariat avec des ONG de protection animale, avec un objectif clair : traiter conjointement maltraitance animale et violences intrafamiliales. Le dispositif prévoit d'élargir systématiquement les enquêtes à l'ensemble du foyer lorsqu'un animal est victime de sévices et inversement. En effet, la corrélation fréquente entre les violences sur les animaux et celles sur les conjoints ou les enfants est désormais documentée. Aussi, la démarche vise à mieux identifier et protéger les êtres les plus vulnérables. Saluée par la Fondation 30 Millions d'Amis, cette initiative est perçue comme une avancée prometteuse. Un protocole similaire, testé dans le Val-d'Oise (95), a contribué à l'adoption, par les enquêteurs sociaux, d'un nouveau réflexe de signalement. La Fondation 30 Millions d'Amis a appelé le ministère de la Justice à généraliser ce dispositif via une circulaire nationale, afin d'ancrer durablement une approche globale de lutte contre toutes les formes de violence.

• Pourquoi demander l'instauration d'un permis de détention d'un animal ?

Chaque année, des milliers d'animaux subissent des coups, des actes de torture, et sont victimes d'abandons. Or ceux qui sont reconnus coupables de tels actes de cruauté peuvent, en toute

liberté, acquérir un autre animal et réitérer cette maltraitance. Face à ce constat révoltant, la Fondation 30 Millions d'Amis s'engage en faveur de l'instauration d'un permis de détention d'un animal de compagnie, qui responsabiliserait légalement les maîtres d'animaux. Une mesure approuvée par 80 % des Français*. Ce dispositif pourrait servir d'outil de contrôle pour les vétérinaires, les forces de l'ordre et les associations reconnues d'utilité publique. Ce permis pourrait être suspendu ou retiré à toute personne reconnue coupable de maltraitance par la justice et condamnée à une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

**Baromètre 2025 Fondation 30 Millions d'Amis-IFOP.*



 **+19 millions**

de vues publiques sur YouTube



Découvrez
le film



Nos actions digitales à vocation pédagogique

• Vacances Entre Amis : une plateforme digitale et interactive

Chaque été, le fléau des abandons d'animaux se renouvelle, souvent lié à la difficulté d'organiser les vacances avec ses animaux. Pour accompagner les maîtres et leur montrer qu'il est possible de concilier vacances et bien-être animal, la Fondation 30 Millions d'Amis a créé nosvacancesentreamis.com, une plateforme 100 % digitale, gratuite et entièrement interactive.

Véritable outil pratique, « Vacances Entre Amis » recense des hébergements, activités et solutions de garde adaptés aux animaux. Elle contribue ainsi à faire évoluer les comportements et à promouvoir une autre idée des vacances : celles que l'on partage avec ses amis à quatre pattes.



• Un contenu riche et accessible à tous

Au cœur de la plateforme, une carte de France interactive — conçue en partenariat avec Maeva, Gîtes de France et Le Petit Futé — offre une mine d'infos pratiques pour voyager avec son animal. Elle recense plus de 30 000 hébergements, 200 plages accueillant les animaux et 230 pensions ou structures de garde partout en France.

« Vacances Entre Amis » c'est aussi des conseils pratiques pour préparer son séjour en toute sérénité, ainsi qu'un chat-bot ludique (ou chien-bot !) capable de répondre aux questions des utilisateurs et de générer des fiches personnalisées et téléchargeables, adaptées à chaque profil et destination.

Le mot de Reha



Aider les maîtres dans la préparation de leurs vacances, c'est une autre façon de lutter contre les abandons, complémentaire à nos actions sur le terrain."

Reha Hutin

• La chaîne YouTube de la Fondation 30 Millions d'Amis : des millions de vues

Lancée en avril 2008, La Chaîne 30 Millions d'Amis sur YouTube réunit 430 000 abonnés. Plus de 800 vidéos exclusives y sont accessibles : des enquêtes, de belles histoires de sauvetages, des récits déchirants de maltraitements, des reportages, des appels à l'action, des campagnes de sensibilisation, des astuces, des conseils... Du contenu informatif pour approfondir ses connaissances sur les animaux et la façon dont ils sont traités.

Pour découvrir la chaîne YouTube de la Fondation



Baromètre 2025 : Les Français très exigeants sur la cause animale

• La condition animale, une préoccupation constante pour les Français

Malgré l'instabilité de la situation économique et politique, l'opinion publique se montre de plus en plus exigeante concernant les mesures à mettre en œuvre à l'échelle nationale et européenne en faveur des animaux. Les résultats du baromètre "Les Français et le bien-être des animaux" prouvent sans ambiguïté la prise de conscience de plus en plus forte de nos concitoyens vis-à-vis de la souffrance des animaux. Leur sort reste un enjeu de société majeur aussi bien en matière de protection, d'interdiction des pratiques les plus cruelles, que de nécessité de renforcer leur statut juridique.



Pour découvrir
toutes les données du
baromètre 2025



Pour sa huitième édition, le Baromètre Fondation 30 Millions d'Amis-IFOP 2025 confirme l'attachement des Français au bien-être animal, avec une adhésion renforcée.

• **84 %**

des Français se déclarent favorables à l'interdiction de la vente en ligne des animaux

+ 25 points vs 2020

• **81 %**

des Français souhaitent que les vacances scolaires deviennent une période sans chasse

+ 4 points vs 2023

• **83 %**

des Français approuvent l'interdiction pure et simple de l'élevage intensif

+ 2 points vs 2020

• **91 %**

des Français s'opposent au transport d'animaux vivants

+ 4 points VS 2023.

• **75 %**

des Français veulent l'interdiction des corridas

+ 25 points vs 2007

• **77 %**

se déclarent pour un statut juridique de « personne non humaine » pour les animaux

+ 14 points vs 2019

Après l'abandon, le long chemin vers la reconstruction

Chaque année, les mêmes scènes de détresse se répètent : des milliers de chats et de chiens sont abandonnés, en particulier durant la période estivale. Des refuges saturés redoublent d'efforts et d'attention pour accueillir cet afflux massif d'animaux traumatisés, dont le monde s'est écroulé en quelques instants. Des équipes dévouées soignent les blessures les plus visibles avant d'entamer un long travail collectif, destiné à regagner leur confiance. Il faut parfois des semaines, voire des mois pour qu'un chat ou un chien apeuré et abîmé par l'abandon, ne retrouve le goût de vivre. Alors seulement, une adoption par un foyer aimant lui offrira une nouvelle chance.



 **232 K**

signatures pour le permis
de détention

 **8 français sur 10**

déjà favorables* à l'instauration
d'un permis de détention d'un animal
de compagnie

**Baromètre IFOP pour la Fondation
30 Millions d'Amis - septembre 2024*



Campagne hiver : un abri vital pour des animaux meurtris

En période de froid, les animaux ont besoin d'une alimentation adaptée, plus riche, de soins vétérinaires spécifiques et de box chauffés. La vie des plus fragiles d'entre eux est menacée. Quant aux refuges, ils subissent aussi les effets des conditions hivernales : bâtiments endommagés par des intempéries, frais de chauffage conséquents, travaux pour préserver les animaux du froid...

La Fondation 30 Millions d'Amis a lancé une campagne destinée à les soutenir et à offrir plus de chaleur et de protection aux animaux recueillis. Avec un message clair : « Cet hiver, nous sommes leur seul refuge ». Au-delà de leur rôle d'abri, les refuges constituent

un espace sécurisé pour des animaux victimes de traumatismes ou d'abandon. Ils y sont entourés de soins et de tendresse. À leur rythme, ils reprennent leur souffle et retrouvent des repères. Mais si chaque jour passé en refuge a une valeur incontestable pour les animaux, il a aussi un coût. De leur côté, les agents animaliers se dévouent corps et âme pour redonner confiance à ces animaux traumatisés, ayant perdu à la fois le goût de la vie et confiance en l'humain. Il est donc indispensable de garantir le financement des refuges partenaires de la Fondation 30 Millions d'Amis, pour que les animaux laissés-pour-compte puissent panser toutes leurs blessures, physiques et psychologiques.



**CET HIVER,
NOUS SOMMES
LEUR SEUL
REFUGE.**

**Ensemble, prenons soin
des animaux meurtris.**

05 Financer nos actions

Legs / Donation / assurance-vie

ILS NOUS ONT AIMÉS **TOUS LES JOURS,**
AIMEZ-LES POUR TOUJOURS

La générosité de nos donateurs et bienfaiteurs, fondement de nos actions en faveur des animaux

• Transparence et rigueur dans la gestion des dons

La Fondation 30 Millions d'Amis veille à une gestion exigeante et parfaitement transparente des legs, donations et assurances-vie qui lui sont confiés. Ses comptes sont approuvés au préalable par son Conseil d'administration, puis soumis au contrôle et à la certification d'un Commissaire aux comptes indépendant.



• Transmettre : un acte généreux et porteur de sens

Reconnue d'utilité publique depuis 1995, la Fondation 30 Millions d'Amis est habilitée à recevoir des legs, exonérés de tout droit de succession ou de mutation. Ces formes de soutien représentent près de 56 % de ses ressources et permettent la réalisation de ses nombreuses actions au bénéfice des animaux. Choisir de transmettre une part de son patrimoine à la Fondation 30 Millions d'Amis, c'est affirmer son attachement à la cause animale et contribuer à la pérennité de son engagement.

• Artcurial, un partenaire de confiance

Dans le cadre de successions, la Fondation 30 Millions d'Amis peut être amenée à recevoir des objets de valeur. Elle fait alors appel à la maison de vente Artcurial pour en assurer la cession. Partenaire engagé, Artcurial renonce à toute commission sur les ventes – habituellement comprise entre 8 et 16 % – permettant ainsi à la Fondation 30 Millions d'Amis de percevoir l'intégralité des montants récoltés.

• Une communauté engagée

La Fondation 30 Millions d'Amis rassemble plus de 170 000 donateurs mobilisés en faveur de la protection animale. Leur soutien permet d'intensifier la lutte contre l'abandon et la maltraitance, d'accompagner les refuges partenaires et de poursuivre les programmes de stérilisation des chats errants. Plus de 60 000 d'entre eux choisissent un engagement durable grâce au don mensuel en tant que Maîtres de Cœur. Ce soutien régulier renforce la capacité de la Fondation 30 Millions d'Amis à planifier ses actions et de les inscrire dans la durée.

Le mot de Reha



Le soutien fidèle de nos donateurs

est un pilier essentiel de notre action. Il nous conforte dans nos luttes au quotidien contre toutes les formes de maltraitance animale et pour offrir à nos 30 millions d'amis une vie digne, apaisée et entourée d'amour."

Reha Hutin

Synthèse 2025



Origine et utilisation des ressources (telles qu'elles figurent au CEAR)*

ORIGINE

UTILISATION

● **Ressources issues de la générosité du public :**
40 100 616 €

- Dons : 17 458 368 €
- Legs et assurance-vie : 22 642 248 €

● **Autres ressources liées à la générosité du public :**
3 152 101 €

- Produits taxables liés à partenariat bancaire : 169 972 €
- Produits financiers issus des placements : 2 930 357 €
- Revenus locatifs issus de Legs : 51 772 €

● **Utilisation des fonds dédiés antérieurs :**
15 693 208 €

● **Missions sociales :**

19 236 916 € de dépenses

● **Frais d'appel à la générosité du public :**
4 516 991 € de dépenses

● **Frais de fonctionnement :**

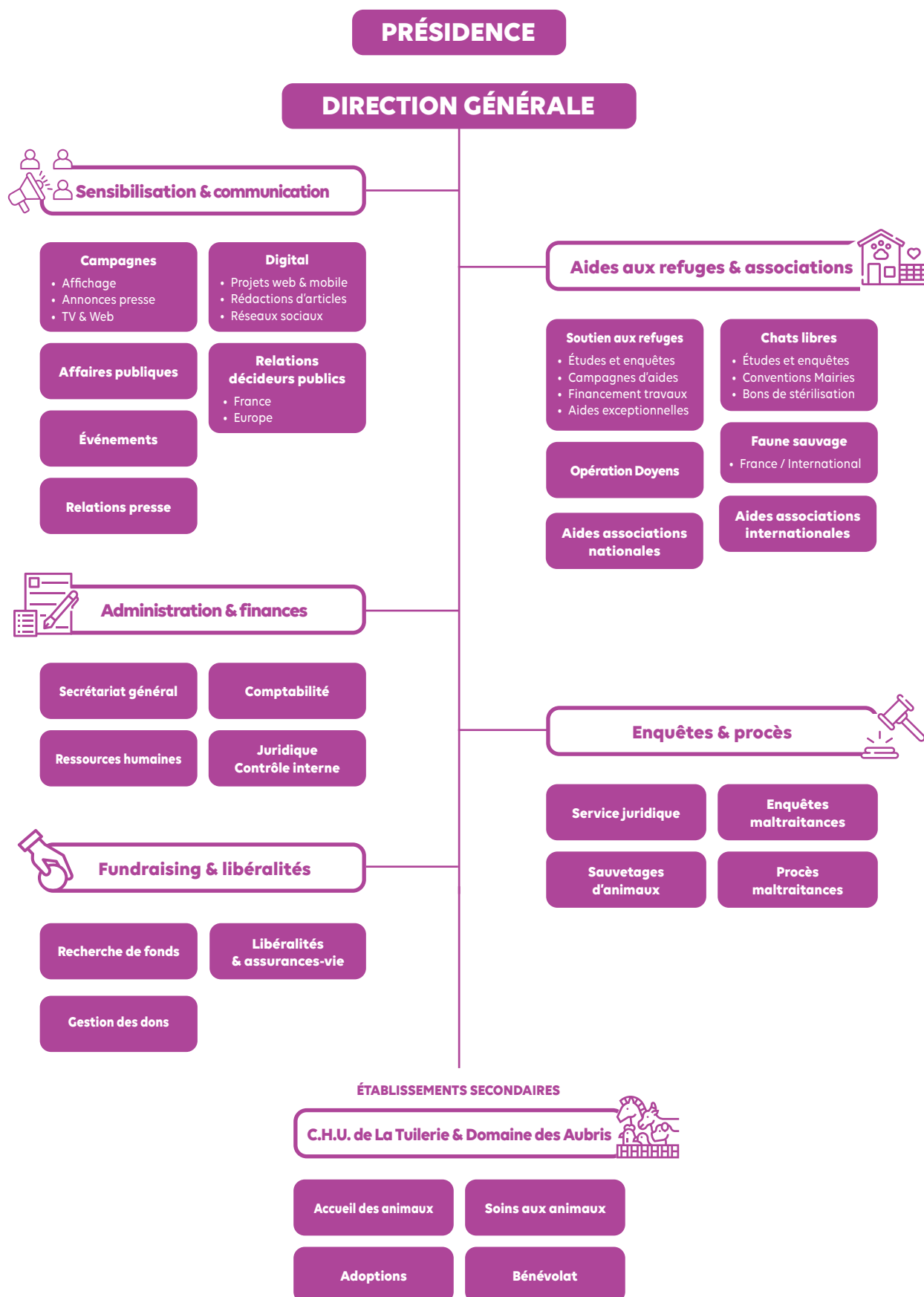
2 285 669 € de dépenses
8 887 334 € de report en fonds dédiés de l'exercice

● **Mobilisation :**

20 866 914 € de mobilisation pour actions et développement futurs

*CEAR : compte d'emploi annuel des ressources

Organigramme



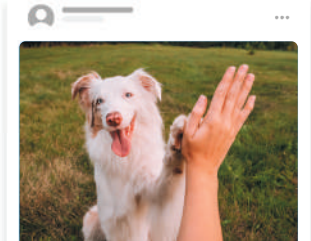
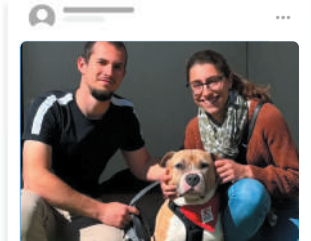
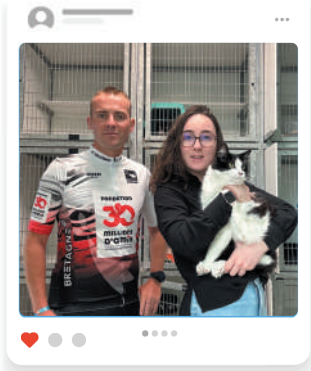
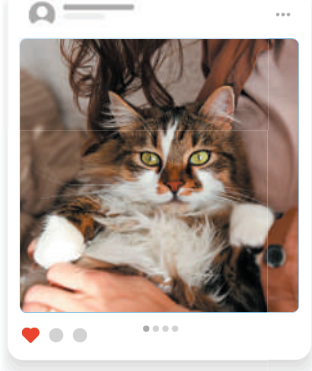
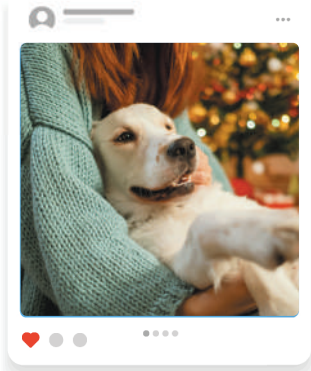
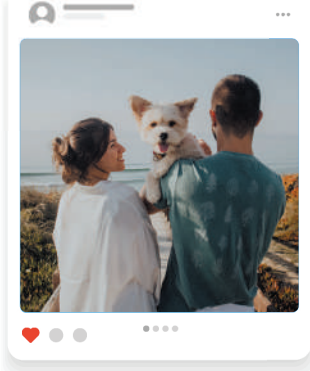
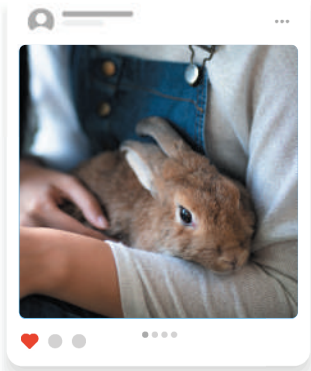
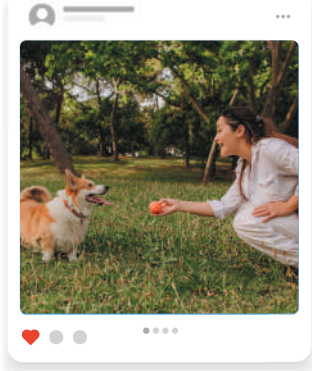
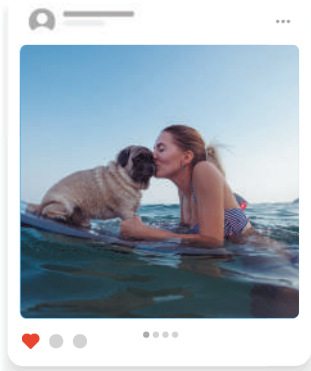
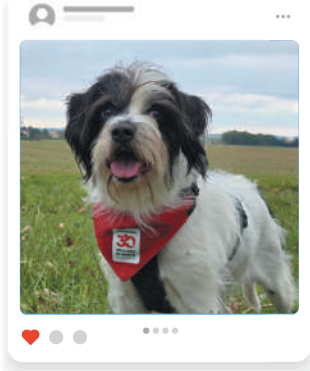
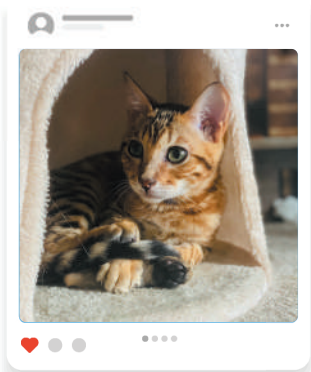
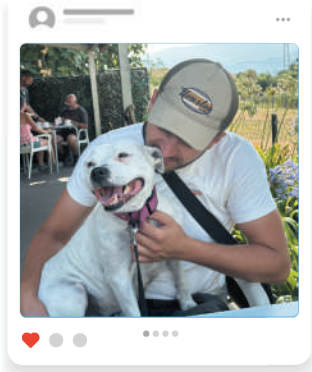
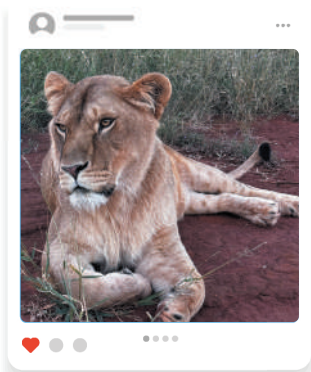
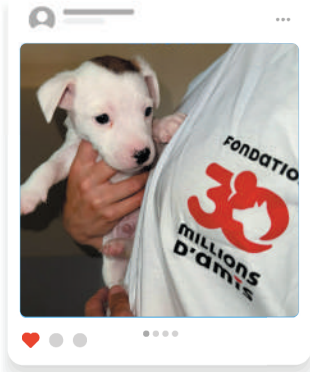
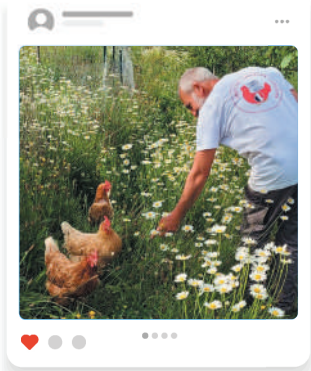
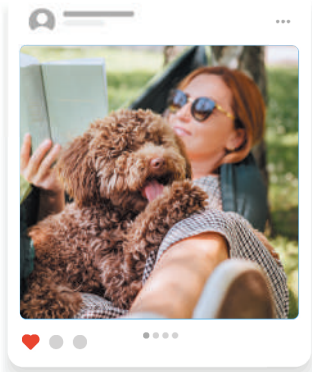
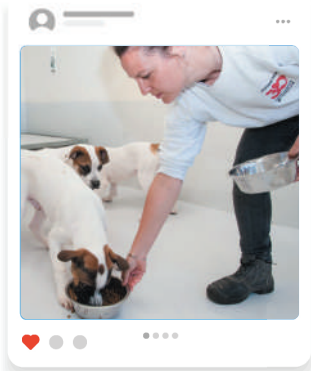
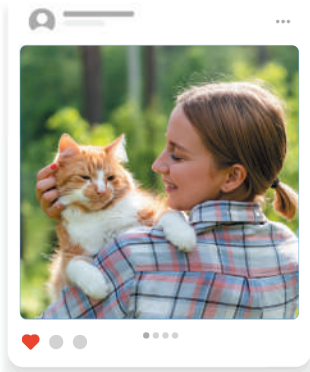
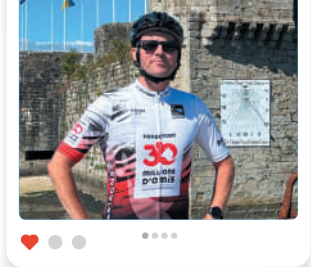
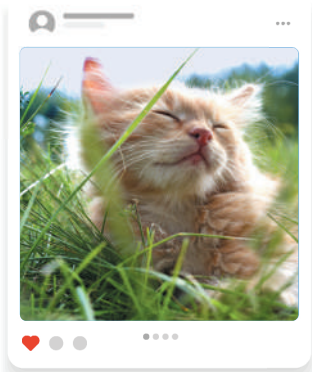
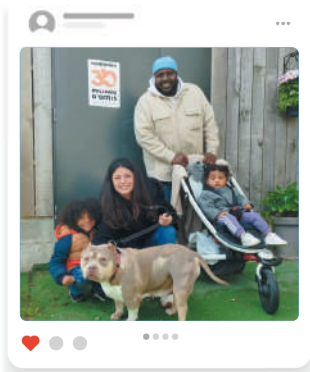
merci

Découvrez
la rétrospective 2025



Toute l'équipe de la Fondation 30 Millions d'Amis remercie chaleureusement ses donateurs, ses bienfaiteurs, ses Maîtres de Cœur et ses bénévoles, sans qui rien ne serait possible. Nos victoires pour les animaux, c'est à vous que nous les devons.







Fondation 30 Millions d'Amis - 6 rue Sedaine - CS11146 - 75544 PARIS CEDEX 11



30millionsdamis.fr